

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ**  
**HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE**  
**DU PÉRIGORD**

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE  
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

---

TOME XCIV - Année 1967

4<sup>e</sup> LIVRAISON



PERIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ  
18, rue du Plantier

||  
IMPRIMERIE JOUCLA  
19, rue Lafayette, 19

## SOMMAIRE DE LA 4<sup>e</sup> LIVRAISON

---

Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Octobre 1967 .....	201
Novembre 1967 .....	205
Décembre 1967 .....	207
Jean de Lingendes, évêque de Sarlat (14 juillet 1642-27 septembre 1647) (Jean VALETTE) .....	211
L'église de Saint-Front-sur-Nizonne (Jean SECRET) .....	233
Documents inédits sur l'affaire Grellety (Jean BOUCHEREAU) .....	238
La falaise de Caudon, à Domme (Jean LACHASTRE) .....	252
Maison dite de la Barrière, à Trémolat (M. et G. PONCEAU) .....	262
Quelques actes notariés sur la navigation dans la région de Trémolat (Noël BECQUART) .....	266
L'exposition « Hôpitaux et confréries de pèlerins de Saint-Jacques », à Cadillac-sur-Garonne (Jean SECRET) .....	267
« La Solitude » (Robert COQ) .....	268
Sommaire du tome XCIV .....	269
Errata .....	272

---

## *Payez votre cotisation* **1968**

### Titulaires :

France .....	10 F.
Etranger .....	11 F.

**Abonnés .....** 13 F.

**C.C.P. de la Société : Limoges 281-70**

Nous prions instamment les membres de la Société de ne pas omettre de nous aviser, le cas échéant, de leur changement d'adresse, afin d'éviter les retours ou les pertes de bulletins

# COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 5 OCTOBRE 1967

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 28. — Excusés : 2.

*Félicitations.* — Mariage de M. Alain Roussot et de M<sup>me</sup> Julia Larroque, tous deux membres de notre Société.

*Remerciements.* — M<sup>me</sup> Françoise Anne.

*Entrées d'ouvrages.* — Jean Secret, *Confrérie et chapelle Saint-Jacques à Périgueux. Sur un pigeonnier seigneurial en 1654* (extr. de notre « Bulletin », t. XCIV, 1967) ; hommage de l'auteur.

Le même, *A propos de chambrées ménagées dans les grands arcs d'une coupole* (extr. du « Bulletin monumental », t. CXXV, 1967) ; hommage de l'auteur.

16<sup>e</sup> festival des jeux du théâtre de Sarlat (Thiviers, Virmonneix, s.d.) ; don de M. le Président.

*Le cheval en Périgord et Aquitaine* (Paris, Crépin-Leblond, 1967) ; don de M. le Président. On remarque notamment dans cette élégante plaquette un article de M. Alain Roussot sur « le cheval dans l'art rupestre des grottes de la Dordogne », une évocation des grands cavaliers du Périgord par M. de Constantin de Châteauneuf et un rappel biographique consacré à Fournier-Sarlovèze par M. Pierre Loevenbruck.

*La Dordogne de l'Auvergne à la Gironde* (Périgueux, Fanlac, s.d.), dépliant offert par l'Office de Tourisme.

*Périgueux, capitale du Périgord* (Périgueux, Bousquet, s.d.), brochure de propagande illustrée offerte par le Syndicat d'initiative de Périgueux.

*Autographes « la famille Bonaparte »*, catalogue ronéoté de la Librairie ancienne et moderne à Périgueux, offert par M. de Sèze.

Henry Bars, *Un écrivain sacré, Léon Bloy*, article découpé par M. le Président dans les « Nouvelles littéraires », du 10 août 1967.

*Les cahiers des Dix*, n° 31 (Montréal, 1966) ; don de M. l'abbé Armand Yon. On remarque plus spécialement dans ce gros volume un article de M. Séraphin Marion sur « La nation canadienne française » et une étude de M. Robert-Lionel Séguin, « Le romancero des Séguin ».

Armand Yon, *Un Beauceron fondateur de religion, Héliodore Fortin (1889-1934), « grand réssurrecteur »*, (extr. des « Cahiers des Dix » précités) ; hommage de l'auteur.

*Spéléo - Dordogne, bulletin du Spéléo-Club de Périgueux*, n°s 19, 20 et 21, 1966, don du Spéléo-Club.

Affiche relative à la célébration du XII<sup>e</sup> centenaire de Saint-Emilion le dimanche 24 septembre, offerte par la Société historique et archéologique de cette ville.

Bernadette d'Anval-Faure, *Pratique de l'archéologie* (Tournai, Casterman, 1967) ; hommage de l'auteur. Cet excellent manuel, dédié aux jeunes fouilleurs de Courtazelles et préfacé par le Prince Xavier de Bourbon, est destiné non aux

spécialistes avertis, mais à tous ceux qu'intéresse peu ou prou l'archéologie ; il est illustré de diverses photographies évoquant les fouilles de Courtazelles.

Un extrait du « Figaro » du 6 septembre 1967 relatif à la réouverture de la grotte de Lascaux ; don de M. Jouanel.

M. le Président remercie les divers donateurs.

*Revue bibliographique.* — M. Jean Secret a noté dans les n<sup>os</sup> 33 et 34 de *La vie bergeracoise*, août et septembre 1967, la suite du « Dictionnaire... des rues de Bergerac » de M. Robert Coq ainsi que les habituels récits de M<sup>mes</sup> Mairceau et Mallet-Maze.

*La Revue historique et archéologique du Libournais*, t. XXXV (1967), n<sup>o</sup> 125, publie une intéressante étude de M. Bernard Montouroy sur la lanterne des morts de Libourne, ainsi qu'un article de M. Jean Cavignac sur la sénéchaussée et le présidial de cette ville. La sénéchaussée, créée en 1544, comprenait notamment dans son ressort la région de Montpon et de Villefranche-de-Lonchat.

M. le Président signale au t. XCI (1966) des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, le texte d'un discours prononcé en 1959 par Mgr Guerry sur « le vrai visage de Fénelon ».

Le volume de 1965-66 publié par l'Académie des Beaux Arts (Institut de France) mentionne que M<sup>lle</sup> Nadya Bazas, native de Siorac-en-Périgord, a obtenu le premier second grand prix de sculpture sur le thème du pain.

M. Becquart a relevé dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers*, t. VIII, 1966, 4<sup>e</sup> série, une étude de M. Augustin Bobe sur les Laubier-Grandfief, bourgeois de Civray au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cet auteur publie trois lettres de jeunesse adressées par un Laubier-Grandfief à Louis Rivaud, qui était contrôleur des actes à Monpazier en 1773-76.

Le *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, 4<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 11, 1967, fournit l'habituelle moisson d'articles sur l'auteur des « Essais ». On note en particulier, de M. Donald M. Frame, des « Remarques sur les études montaignistes aux Etats-Unis à l'heure actuelle », ainsi qu'un travail de M. Roger Trinquet, « Aperçus généraux sur l'attitude politique de Montaigne après la mairie de Bordeaux (1585-1592) ». M<sup>me</sup> Gardeau intervient à propos de ce dernier article et signale que M. Trinquet a commis une erreur d'interprétation en ce qui concerne le testament du marquis de Trans, qu'elle a étudié dans notre *Bulletin* de 1957, p. 97.

Le Secrétaire général a noté dans le n<sup>o</sup> 35 de *Périgord Magazine*, septembre 1967, un rappel par Jacques Tournebroche de ce que l'on sait de Seguin de Badefols et de son château, un article de Jean Dalba sur l'église désaffectée de Couze qui depuis de longues années sert de grenier à chiffons, un reportage d'Olivier Noailles sur la grotte de Rouffignac et une notice d'Yves Dautun relative à « Sarlat, haut-lieu de l'art dramatique ».

On relève enfin, dans *Société des sciences, lettres et arts de Bayonne*, 1967, n<sup>o</sup> 114, un travail du D<sup>r</sup> Pordea, ayant pour titre « Talleyrand et la couronne d'Espagne, l'« intrigue de Bayonne » à la lumière des documents diplomatiques ».

*Communications.* — M. Jean Secret rend compte à l'assemblée de la journée d'étude à laquelle il a participé le dimanche 17 septembre, à Cadillac-sur-Garonne, en compagnie de M. Becquart et de M. et M<sup>me</sup> Ponceau. Après une visite de la très belle exposition « Hôpitaux et confréries de pèlerins de Saint-Jacques » sous la conduite de M. de La Coste-Messelière, eurent lieu deux séances de travail présidées l'une par M. Higounet, l'autre par M. Secret.

L'ensemble de ces manifestations était organisé par la Fédération historique du Sud-Ouest et par le Centre d'études compostellanes.

Notre Président a lu dans la revue espagnole « Destino », n° 1.560, de juillet 1967, un article inattendu sur l'architecture rurale en Périgord. Il s'agit, en fait, des restaurations parfois discutables qui ont été exécutées dans un but commercial par divers architectes-décorateurs, en particulier dans la région de Turnac.

M<sup>me</sup> Gardeau annonce la parution prochaine d'un ouvrage qu'elle publiera sous son pseudonyme de Raoul Saison, « Périgord connu et inconnu »; le texte sera accompagné de croquis d'après nature par M. Roger Chapelet. M. le Président présente la maquette de cet ouvrage et fait circuler des bulletins de souscription.

La presse locale, signale M. Secret, vient d'annoncer la découverte d'un important cimetière barbare à Saint-Mayme-de-Péreyrol : 15 sarcophages contenant des squelettes ont été mis au jour, l'exploration méthodique de l'ensemble va se poursuivre sous la direction des services compétents.

M. Beequart a pris connaissance de deux livres récents : *Les carpes de Beynac, récits périgourdiens et du Midi* (Paris, Ed. du Scorpion, 1967), par M. André Toulemon; *Montaigne et l'humour* (Paris, Minard, 1966, n° 71 des « Archives des lettres modernes »), par M. Keith C. Cameron, assistant à la Faculté des lettres d'Exeter.

Il a lu également avec intérêt un travail de M. F. Beauvois, *Recherches sur le domaine géographique, les dérivés et les composés d'un phonème international, Leir...* (Bordeaux, chez l'auteur, 1967). Ce mot très ancien de « Leir », qui signifie « eau courante », serait contemporain de l'âge du bronze ou même antérieur. On le retrouve non seulement en France, en Italie et dans la péninsule ibérique, mais aussi en Angleterre et en Scandinavie. M. Beauvois cite à l'appui de sa thèse de nombreux hydronymes et toponymes; il mentionne pour le département de la Dordogne des noms tels que Leyral, Leyraud, Leyrinas, Leyrissou, etc...

Le Secrétaire général a noté dans *Les monuments historiques de la France*, 1967, n° 2, un article de M. Froidevaux sur les travaux exécutés en 1961 à l'église de la Cité à Périgueux. La coupole Ouest était primitivement couverte d'éléments de pierre qui se poursuivaient jusqu'à la base du lanternon, alors qu'aujourd'hui cette couverture est en tuiles creuses, probablement depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

*Périgord actualités-Moun país*, signale M. Beequart, publie dans son n° 328 du 5 août 1967 et les suivants un récit de notre collègue M. Christian de Sèze, « Une Limousine maîtresse de Louis XV » : il s'agit de Françoise de Chalus, duchesse de Narbonne-Lara. On relève au n° 329 du même hebdomadaire (12 août), un article de M. Louis Delluc sur « le miracle de Saint-Léon-sur-Vézère et le drame cathare en Périgord », et dans le n° 335 (30 septembre), une évocation par M. R. Larebière de « la fin du dernier marquis de La Brangelie ». Ce dernier n'était autre que Germain du Châtaigner, mort en 1793, qu'ont étudié Emile Dusolier et Irène Faure dans notre *Bulletin* de 1940.

Le Secrétaire général a lu aussi, dans le n° 1.113 du *Figaro littéraire*, 14-20 août 1967, un article de M. Hubert Cardinal. « Comment un Grec a sauvé le château de Fénelon », et dans la *Semaine religieuse de Périgueux et Sarlat*, n° 36 du 23 septembre, la relation par notre collègue M. l'abbé Grillon des mésaventures conjugales d'une divorcée de Prats-du-Périgord pendant la Révolution.

M. Jouanel a remarqué dans la *Revue des deux mondes* du 15 septembre 1966, un article de M. André Gavoly, « Un faux Bonaparte ». Le prince-président, rapporte cet auteur, accorda généreusement la recette des finances de Sarlat à un sieur Lecomte, fils d'une sœur consanguine de la reine Hortense, après que celui-ci lui eut dit en face qu'il était « légitimiste ».

M. Aublant signale, de la part de M. Pierre Gazel, que celui-ci vient d'acquiescer un imprimé anonyme assez rare mentionné au t. I, p. 184, de la *Bibliographie générale du Périgord*, sous le titre « De l'accord et union des subiects du Roy... remonstrance faicte en la ville de Périgueux à l'ouverture de la cour de justice... le 4 juillet 1583 », (Paris, Le Mangnier, 1583). C'est une harangue qui commente les édits de pacification, avec un pompeux éloge de la ville de Périgueux et de « cette belle et douce rivière de l'Isle ». M. Gazel a joint à sa communication une photographie de la page de titre de ce petit in-12, qu'il offre à notre bibliothèque.

M<sup>lle</sup> Desbarats décrit l'escalier en vis de la « maison des consuls » à Périgueux, qui s'apparente au type déjà connu avec chambre voûtée, ainsi que deux cabinets suspendus analogues à ceux qu'elle a précédemment étudiés. Ils font saillie sur la façade Sud de la maison des Dames de la Foi, rue des Farges, l'un d'eux est d'une largeur exceptionnelle. Notre collègue fait don à la Société de 11 photographies illustrant son propos.

M. Morquin entretient l'assemblée de son récent voyage au Canada, il a remis au maire de Montréal le premier fascicule de notre *Bulletin* de 1967 qui contient l'article du Dr Biraben sur « les Périgourdins au Canada ».

M. Bouchereau a relevé dans la presse un article relatif au saccage des cavernes en France. Il montre, avec des photographies à l'appui, que la Dordogne n'a pas été épargnée par ce vandalisme (cluseau de Saint-Cybard, près de Mouleydier, grotte de Crabique ou Crobique, à Beynac, trou de la Brauge à Plazac, etc...). Notre collègue a recopié, d'autre part, une rarissime brochure que mentionne la *Bibliographie générale du Périgord*, t. III, p. 56 : il s'agit de la « Relation curieuse, véritable et remarquable de la mort et des désordres commis par une bête féroce aux environs de Sarlat en Périgord » (Paris, d'Houry, 1766).

M. Becquart résume la communication qui lui a été remise par M. Christian de Sèze, « Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants ». Cette page d'histoire locale sera publiée dans notre *Bulletin*.

Enfin, M. Jean Secret commente, avec des croquis au tableau, la savante étude qu'il vient de publier dans le *Bulletin monumental* sur les chambres découvertes en 1961 à l'église de la Cité, dans les grands arcs de la coupole ouest. Il précise à ce propos que les plans illustrant son article sont l'œuvre de notre collègue, M. Ponceau.

*Admissions.* — M. Raymond LAAN, Urval ; présenté par MM. Becquart et Secret;

M. Pierre AVERSENG, la Vitrolle, Limeuil ; présenté par les mêmes ;

M. le docteur Pierre MULLON, 4, rue du IV-Septembre, Périgueux ; présenté par les mêmes ;

M. Bertrand d'ABZAC, 15, avenue de Paris, Versailles ; présenté par les mêmes;

M. Gabriel MALET, allée Jean-Dassié, Cazeaux (Gironde) ; présenté par MM. Roussot et Secret;

M. Frédéric CHAMPARNAUD, 27, allées de Tourny, Périgueux ; présenté par MM. Bourland et Secret;

M. Robert ROCHE, 18, avenue Victor-Emmanuel III, Bruxelles - 18 (Belgique); présenté par MM. Fournier et Secret;

M. Jean JAGOUTET, 4, allée de la Mente, le Vésinet (Yvelines); présenté par MM. Fénelon et Secret;

M<sup>lle</sup> Madeleine AVIZOU, Lalinde; présentée par MM. Aublant et Fénelon;

M. Paul LACHAL, opticien, 4, place Bugeaud, Périgueux; présenté par M. Becquart et M<sup>me</sup> Marsac;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*

N. BECQUART.

*Le Président,*

J. SECRET.

#### SEANCE DU JEUDI 2 NOVEMBRE 1967

PRÉSIDENCE DE M. JEAN LASSAIGNE, VICE-PRÉSIDENT.

Présents : 24. — Excusés : 2.

*Nécrologie.* — M<sup>me</sup> Hippolyte Cornelle.

*Félicitations.* — M. Elie Peyrony, nommé chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres.

*Remerciements.* — M<sup>me</sup> Aimée Lesfargues, M. Jacoutet, M<sup>e</sup> Labroue.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — M. et G. Ponceau, *Les cheminées de Badefols-d'Ans* (extr. du « Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord », t. XCIV, 1967); hommage des auteurs.

*Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée nationalisé Henri IV de Bergerac*, n° XXXIX, 1967; don de M. Coq.

Croquis de MM. Gulhmann et Perrot, relatifs à l'hôtel de Sallegourde, à Périgueux (plan de la salle de garde, coupe sur les escaliers et détails); offert par M<sup>lle</sup> Desbarats.

Photographie, prise du balcon de notre hôtel, de la tour découronnée de l'escalier de la « maison des consuls », à Périgueux ; don de M<sup>lle</sup> Desbarats.

Photographie de l'ancienne gendarmerie de Montignac; don de M. Jean-François Freyssingeas.

M. le Président remercie les divers donateurs.

*Congrès.* — La Fédération historique du Sud-Ouest annonce que son XX<sup>e</sup> Congrès d'études régionales se tiendra à Bordeaux et Saint-Émilion du 17 au 19 novembre 1967. Les communications devront porter sur l'histoire de la vigne et du vin des origines au XX<sup>e</sup> siècle, on visitera le château Latour, à Pauillac-Médoc, sous la conduite de M. Pijassou.

Le 1<sup>er</sup> congrès de mythologie française, d'autre part, aura lieu à Beauvais, du 4 au 7 avril 1968. Parmi les communications prévues, figure un texte de M<sup>me</sup> Lamontellerie, du Bugue, relatif à saint Eutrope.

*Revue bibliographique.* — M. le Président a noté dans *La vie bergeracoise*, n° 35, octobre 1967, la suite du *Dictionnaire... des rues de Bergerac*, par M. Robert Cog, ainsi qu'un texte de M. Jean Bernicot sur Rampieux.

Le n° 24 de *Lemonzi*, octobre 1967, publie le discours prononcé par M. Robert Joudoux, à l'occasion des cérémonies qui ont eu lieu en août, à Coulounieix, en hommage au poète Albert Pestour.

On relève enfin dans le *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, t. LXXXVIII, 1967, 2<sup>e</sup> fasc., un article de M. Robert Tardieu sur les « fouilles de l'Impernal ». Plusieurs monnaies ont été découvertes de 1955 à 1959, parmi lesquelles une pièce en bronze attribuée aux Pétrocores, qui représente au droit un personnage imberbe, tête nue, et au revers un sanglier marchant, avec au-dessous de lui une plante.

*Communications.* — M. Becquart a pris connaissance d'un récent ouvrage de M. J. Rebière, *La Truffe du Périgord, sa culture*, (Périgueux, Fanlac, 1967, coll. « La vie rurale moderne »). L'auteur, après un rappel historique, passe en revue toutes les questions relatives à ce précieux champignon (étude botanique, culture et récolte, économie et gastronomie).

Le Secrétaire général a eu entre les mains la 1<sup>re</sup> partie (1789-1864, 3 vol.) du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, publié sous la direction de M. Jean Maitron (Paris, les Editions ouvrières, 1964-66). Notre ancien collègue, M. Pierre Couchot, a rédigé les 48 notices de ce dictionnaire relatives au département de la Dordogne; on relève parmi les plus substantielles celles de Jean-Baptiste Chavoix, Jules Clédât, Pierre Delbetz, Clément Dulac, Désiré Monfanges, celles d'Auguste et Louis Mie et des trois Dufraisse.

M. Becquart a également parcouru avec intérêt le travail de M. Jean Pinasseau, *L'émigration militaire, campagne de 1792, armée royale...* (Paris, Picard, 1957-64, 2 vol.), qui fournit de nombreuses notices biographiques sur les émigrés originaires du Périgord et signale l'existence, dans la division de Monsieur et du comte d'Artois, de deux compagnies de gentilshommes de notre province: l'une, d'infanterie, était commandée par le comte de Hautmont, l'autre, de cavalerie, placée sous les ordres du comte de Lostanges.

Le journal *Espoirs*, n° 216 de septembre 1967, contient un article de M. Secondat sur la place Francheville, à Périgueux.

Le catalogue n° 188 de Saint-Hélion, signale encore M. Becquart, propose aux amateurs la collation d'une lettre de Louis XIV à l'archevêque de Paris sur la condamnation de Fénelon (manuscrit de 1699, prix 100 F, n° 2.881 du catalogue), une généalogie imprimée de la maison de la Cropte de Chantérac (prix 30 F, n° 2.933), et une attestation de l'état de fortune de M. d'Aymerique de Paluel (époque de Charles X, prix 30 F, n° 3.235). On note, d'autre part, dans le bulletin n° 88 de Théodore Tausky, sous le n° 76, la donation faite en décembre 1271 par Guillaume de Manzac à l'abbaye de Grosbois (commune de Charras, Charente) de trois setiers de froment à Beaussac: cette charte sur vélin est vendue 220 F.

Notre collègue, M. Ponceau, décrit sommairement la grotte de Saint-Capraise-d'Eymet. Il dépose sur le bureau deux communications qui seront publiées dans notre *Bulletin*: l'une est relative à la maison de la Barrière à Trémolat, l'autre étudie les portails de trois églises du Nontronnais (Saint-Sulpice-de-Mareuil, Saint-Martial-de-Valette et Saint-Martin-le-Pin).

M. Secondat retrace l'histoire du bâtiment de l'ancienne gendarmerie de Montignac, principalement d'après l'ouvrage de l'abbé Marquay, *Montignac-le-Comte...*, publié en 1938. Il rappelle que les locaux abritent maintenant le

Syndicat d'initiative et le Musée Eugène-Le Roy ; le mur sud de l'église du Prieuré a été dégagé, laissant voir une porte murée et des traces de voûtes. Notre collègue fait circuler des photographies illustrant son exposé.

M<sup>lle</sup> Desbarats a visité la tour de la maison Sauveroché, à Périgueux, quai Georges-Saumande : elle est polygonale à l'extérieur, ronde à l'intérieur jusqu'au 2<sup>e</sup> étage et ensuite carrée; elle contient un escalier en vis qui se termine dans les combles sans voûtement. Notre collègue signale d'autre part, d'après les renseignements que lui a fournis M. Jean Secret, que la voûte de la salle du trésor au château de l'Herm est sur le point de s'effondrer. Cette situation est connue du propriétaire, M. Plassard, chacun souhaite que l'on prenne les mesures nécessaires pour éviter de plus amples dégradations.

Enfin, M. Jean Lassaigue entretient l'assemblée des travaux de restauration qui viennent de débiter à la chapelle d'Auberoche.

*Admissions.* — M. et M<sup>me</sup> Joseph JARDRY, 11, rue de Verdun, Nontron ; présentés par MM. Bardy et Becquart;

M<sup>me</sup> Paul LÉCHELLE, 23, rue Coysevox, Paris (XVIII<sup>e</sup>); présentée par MM. Afflet et Audebert;

M. et M<sup>me</sup> Antoine BARON, rue André-Rousseau, la Force ; présentés par M. Audebert et M<sup>me</sup> Léchelle;

M. Claude BASSIER, 15, rue Claude-Bernard, Périgueux ; présenté par MM. Sarraudet et Secret;

M. Jacques COUTURIER, Puyvigier, Chenaud ; présenté par MM. Becquart et Grillon;

M<sup>me</sup> J. MOULINIER, 21, rue Alfred-de-Musset, Périgueux ; présentée par M<sup>lle</sup> Desbarats et M. Guthmann;

M. Jean NAUWELAEIJS, 57, rue Félix-Sterckx, Bruxelles (Belgique); présenté par MM. Aublant et Becquart;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*  
N. BECQUART.

*Le Président de séance,*  
J. LASSAIGNE.

#### SEANCE DU JEUDI 7 DECEMBRE 1967

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 32. — Excusés : 2.

*Nécrologie.* — M. Pierre Averseng, M. le comte Fernand-Joseph de Saint-Sernin.

*Remerciements.* — M<sup>lle</sup> Madeleine Avizou, M. Jacques Couturier, M. et M<sup>me</sup> Joseph Jardry, M<sup>me</sup> Paul Léchelle, M<sup>me</sup> J. Moulinier.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — L. Balout, *Procédés d'analyse et questions de terminologie dans l'étude des ensembles industriels du paléolithique inférieur en Afrique du Nord* (extr. de « Background to evolution in Africa », 1967) ; hommage de l'auteur.

Le même, *Abbé A. Glory* ; le même, en collaboration avec P. Biberson et J. Tixier, *L'acheuléen de Ternifine (Algérie), gisement de l'Atlantropé* (extr. de « L'Anthropologie », t. 71, 1967, n° 3-4) ; ces deux tirés à part offerts par M. Balout.

Deux photographies des chapiteaux de l'église Saint-Martin de Castels ; don de M. Zehnacker.

Pierre Vidal, *Le problème de la conservation des grottes préhistoriques : l'exemple de Font-de-Gaume* (extr. de notre « Bulletin », t. XCIV, 1967) ; hommage de l'auteur.

Stéphane Lwoff, *Ciseaux à facettes et ciseau à chanfrein de la grotte de la Marche, Lussac-les-Châteaux (Vienne)* (extr. du « Bulletin de la Société préhistorique française », 1967) ; offert par l'auteur.

*Thiviers en Périgord vert et ses environs, guide touristique et économique* (Thiviers, Virmouneix, 1967) ; *Thiviers en Périgord vert*, dépliant (s.l.n.d.) ; ces deux opuscules offerts par le Syndicat d'initiative de Thiviers.

Un article découpé dans le « Populaire du Centre » du 13 novembre 1967, « Les orgues de la Cité de Périgueux, un joyau qu'il faut sauver » ; don de M. Becquart.

Détails des services du général Fournier-Sarlovéze et de son frère jumeau, le baron Nicolas-François (1883), copies dactylographiées d'après des notes du regretté André Jouanel ; don de M. Pierre Jouanel.

« Bien avant Rostand, Cyrano était déjà là ! », article de M. Augéard extrait du journal « Sud-Ouest » du 20 octobre 1967 ; don de M. Bouchereau.

Diverses coupures de presse offertes par M. Jean Secret : « Papa Galmot », par Jack-Henry Prévot (« Sud-Ouest-dimanche » du 24 septembre 1967) ; « Cinquante ans après la mort de Léon Bloy », par Henri Schubiger (« le Courrier de Genève », 3 novembre 1967) ; « A la bibliothèque municipale de Bordeaux, une extraordinaire collection : les timbres de la Résistance », par Albert Rêche (« le Figaro » du 8 novembre 1967).

Un extrait du « Figaro littéraire » (7 au 13 août 1967), « Volpone de Ben Jonson au festival de Sarlat », par Hubert Cardinal ; don de M. Durieux.

M. le Président remercie les divers donateurs.

*Dictionnaire des églises de France, Guyenne* (Paris, Robert Laffont, 1967) ; achat de la Société. Ce bel ouvrage richement illustré contient 68 notices relatives au Périgord, qui ont été rédigées par notre Président, M. Jean Secret ; il faut regretter qu'une table des églises par départements n'ait pas été jointe *in fine* par l'éditeur.

*Congrès.* — M. Becquart rend compte du XX<sup>e</sup> Congrès d'études régionales qui s'est tenu à Bordeaux et Saint-Emilion du 17 au 19 novembre 1967 et auquel il assistait en compagnie du P. Grillon et de M. et M<sup>me</sup> Ponceau. 35 communications furent présentées sur le thème de la vigne et du vin ; à noter plus particulièrement celles de M<sup>me</sup> Higoumet sur le vignoble médiéval de Périgueux, de M. Ponceau sur les maisons de vigneron en Bergeracois, de M. Becquart sur l'état du vignoble périgourdin vers 1835, de MM. Prot et Ducasse sur les bouteilles anciennes dont beaucoup étaient fabriquées dans la Double.

On nous annonce d'autre part que le 93<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes aura lieu à Tours du 4 au 9 avril 1968, les communications devront porter sur les problèmes de l'alimentation. Le 94<sup>e</sup> Congrès se tiendra à Pau en 1969 sur le thème général des relations entre la France et l'Espagne.

*Revue bibliographique.* — M. le Président souligne l'intérêt d'un travail de M. Marcel Garaud, *Les châtelains de Poitou et l'avènement du régime féodal*,

*XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4<sup>e</sup> série, t. VIII, 1964.

Il a noté également dans le *Bulletin monumental*, t. CXXV, 1967, fasc. 3, un aperçu parfaitement clair de M. André Lapeyre sur la législation et l'organisation du service des Monuments historiques en France ; dans *La vie bergeracoise*, n<sup>o</sup> 36, novembre 1967, la suite du *Dictionnaire... des rues de Bergerac* par M. Robert Coq, ainsi qu'un article anonyme quelque peu fantaisiste sur « quelques étymologies dans l'aire du Bergeracois ».

*Communications.* — M. le Président rappelle deux manifestations toutes récentes auxquelles il a assisté et dont la presse locale a rendu compte : la visite du Conseil Général au château de Bourdeille, qui, on le sait, appartient au département de la Dordogne et va être meublé et restauré par son occupant, M. Santiard ; la journée Léon Bloy du dimanche 3 décembre à Périgueux, marquée surtout par un excellent discours du Professeur Grassé et par le vernissage de l'exposition organisée par M<sup>me</sup> Robin au Musée du Périgord.

M. Secret a pris connaissance du n<sup>o</sup> de novembre d'*Archeologia* consacré à la question cathare, il y a relevé d'excellentes mises au point du chanoine Delaruelle et du duc de Lévis-Mirepoix. Il a lu d'autre part dans l'*Annuaire du Club alpin français* de 1888 un article de Martel, « Sous terre », qui donne une description de la grotte de Miremont ou trou de Granville.

M<sup>me</sup> Françoise Anne, auteur d'une thèse inédite sur le château de Biron, signale dans une lettre récente que des rapprochements pourraient être faits entre certains escaliers de Biron et ceux de Périgueux décrits par M<sup>lle</sup> Desbarats.

M. le Président, qui s'est rendu dernièrement à Jumilhac-le-Grand, a remarqué que la grande salle du château contient depuis peu d'intéressants tableaux de famille ; ils y ont été placés par la propriétaire, M<sup>me</sup> de la Tour du Pin.

Le journal *Espoirs*, signale le Secrétaire général, publié dans ses n<sup>os</sup> 217 d'octobre et 218 de novembre 1967, deux articles de notre collègue M. Secondat, qui présente l'allée du Port et la place Bugeaud à Périgueux.

M. Becquart a noté également divers articles de presse : « Souvenirs de Louis Veuillot en Périgord », par M. Jean Lassaing (*Périgord - actualités - Moun-pais*, n<sup>o</sup> 340 du 4 novembre 1967) ; « La triste vie de Georges et Marc Bloy » par le même auteur, et le début d'un récit historique de M. Christian de Sèze, « L'amour de Louis-Armand de Gontaud-Biron » (n<sup>o</sup> 342 du même périodique, 18 novembre 1967) ; enfin, de M. Emile Guinot, une biographie de Léon Bloy dans le *Populaire du Centre* du 1<sup>er</sup> décembre et des jours suivants.

Le catalogue n<sup>o</sup> 76 de la librairie Bellanger, à Nantes, offre au prix de 600 F une édition intégrale reliée du *Désespéré* de Léon Bloy (Paris, Crès, 1913, n<sup>o</sup> 24) ; un manuscrit signé de Jacques Maritain, il s'agit de sa préface pour « La femme pauvre », éditée en 1926 (prix 800 F, n<sup>o</sup> 26 du catalogue) ; enfin *Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse* (Londres, Cazin, 1791, 3 vol. in-18), prix 200 F, n<sup>o</sup> 37.

M. Jean Secret a pris connaissance d'un ouvrage publié par son ancienne élève, M<sup>lle</sup> Annie Eliez, *Le lion et l'homme des origines à nos jours* (Paris, Picard, 1967).

M. Pierre Aublant, de son côté, rend compte d'un estimable travail dû à notre collègue M. Léopold Dignac, *Siorac-de-Ribérac* (Périgueux, Impr. périgourdine, s.d.) ; c'est un essai de monographie communale qui réunit toutes les informations publiées sur cette localité mais reste malheureusement entaché de

quelques erreurs de détail. Notre Trésorier commente également avec perspicacité le *Dictionnaire des églises de France* dont il est question aux *Entrées*.

M. Robert Coq, soucieux de rectifier une erreur commise par Dujarrie-Descombes à propos du conventionnel Pinet et reprise par Pierre Barrière, précise que le poème « La solitude », attribué par ces auteurs au député de Bergerac, ne peut être son œuvre puisqu'il n'était pas né lors de sa publication en 1753 dans le *Mercur de France*.

M<sup>me</sup> Médus et M. Secondat, revenant sur les dégradations du château de l'Herm signalées à la séance de novembre, croient savoir que le propriétaire, M. Plassard, a bien l'intention de faire exécuter les travaux nécessaires.

M. Secret présente le château de la Rue à Mauzac, grand corps de logis rectangulaire dont les éléments les plus anciens sont des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. On y remarque notamment d'intéressantes cheminées, un dallage de galets et une tour hexagonale au Sud, avec un escalier en vis qui aboutit à une chambre de défense voûtée en cul-de-four.

Notre collègue M. Alain Roussot a fait parvenir au Secrétaire général une très complète monographie de la grotte Nancy à Sireuil ; ce travail sera publié dans notre *Bulletin*.

Enfin M. Becquart entretient l'assemblée de la découverte de documents faite par lui aux Archives de la Dordogne à propos du père de Léon Bloy, qui fut secrétaire titulaire de la loge maçonnique de Périgueux.

*Admissions.* — M. C. TRÉNY, architecte, rue Henri-Bergson, Bergerac ; présenté par MM. Jean Secret et André Trény ;

M. et M<sup>me</sup> KEISER, 52, rue Borghèse, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) ; présentés par M. Jouanel et M<sup>lle</sup> Soulié ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*  
N. BECQUART.

*Le Président,*  
J. SECRET.

## Jean de LINGENDES, évêque de Sarlat

(14 Juillet 1642 - 27 Septembre 1647)

Bien qu'un des évêchés les plus « crottés » de France <sup>1</sup>, l'évêché de Sarlat ne fut pas épargné, après le Concordat de 1517, par la pratique contestable — et qui engendra tant de doléances — de la commende. Laissées à la discrétion royale, les nominations épiscopales relevèrent plus de la faveur que du mérite, et choisis bien souvent contrairement aux règles de droit canon, les évêques s'occupèrent plus de servir leur protecteur, le roi, que les fidèles de leur diocèse. Nantis parfois de nombreux bénéfices, et de ce fait bien incapables de *résider* (ce qui était pourtant une obligation canonique), pourvus par ailleurs en bien des cas de charges politiques qui les retenaient à la cour, ces évêques ont laissé dans l'histoire un triste souvenir.

Et pourtant certains d'entre eux, lorsqu'on étudie avec soin leur épiscopat, se révèlent avoir joué un rôle important dans la vie locale, même si leurs occupations multiples et parfois trop mondaines ne leur permettaient que de trop rares et trop brèves apparitions dans leur diocèse. Telle est en particulier l'impression qui se dégage de la biographie de l'un d'entre eux, Jean de Lingendes, l'une des figures les plus brillantes de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, qui fut le vingt-neuvième évêque de Sarlat.

---

(1) En 1519, la Cour pontificale (Arch. vat., Arch. consist., *Acta miscell.*, vol. 17, fol. 12) évaluait le revenu annuel de l'évêché de Sarlat à 2.000 florins de Rome ; en 1690, Jacques le Pelletier, dans son *Recueil général de tous les bénéfices de France*, p. 93, le fixait à 12 000 livres. Nous préférons à ces deux chiffres celui de 15.000 livres donnée dans le *Pouillé royal concernant les bénéfices à la nomination du Roy*, Paris, 1648 (Bibl. nat. Ld1 8).



Portrait de Jean de Lingendes  
 par Loisy  
 (Bibl. nat., Estampes)

## I. — ELEMENTS BIOGRAPHIQUES

Originaire du Bourbonnais, Jean de Lingendes appartenait à une vieille famille de robe de cette province <sup>1</sup>. Il naquit, semble-t-il, à Moulins en 1595. Nous n'avons pu vérifier cette date, donnée par R. de Quinelle, mais elle correspond avec les dépositions des témoins lors du procès consistorial de nomination à l'évêché de Sarlat, en 1639 <sup>2</sup>. Ils estiment tous qu'il a environ 45 ans. Plusieurs membres de sa famille nous sont bien connus : Jean et Charles de Lingendes, conseillers au Présidial de Moulins; son frère Nicolas de Lingendes, maître ordinaire de l'Hôtel, qui prit part aux négociations du mariage de Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche <sup>3</sup>; un trésorier de France, Pierre de Lingendes; son neveu Claude de Lingendes, jésuite, qui fut un grand prédicateur, dont nous reparlerons. Notons aussi le poète Jean de Lingendes, dont nous ne connaissons pas exactement le lien de parenté avec notre évêque <sup>4</sup>.

Le Procès consistorial nous renseigne sur sa jeunesse et sa formation. Selon le témoignage de François d'Abra de Raconis, évêque de Lavaur <sup>5</sup>, il a fait ses études de lettres classiques, de philosophie et de théologie dans les écoles de la Société de Jésus. Le même reconnaît qu'il est d'une grande culture dans les lettres sacrées et profanes, grecques et latines. Il a conquis ses grades de docteur en théologie à l'université de Bourges <sup>6</sup>.

Nous ignorons la date de son ordination, mais tous les témoignages concordent sur le point qu'il avait reçu la prêtrise depuis de longues années, depuis 1631 semble-t-il, puisque Nicolas de Netz témoigne, sur la vue des lettres de cléricature, qu'il a reçu les ordres sacrés depuis huit ans <sup>7</sup>.

Ses attaches avec les Jésuites ne font aucun doute. Nous

(1) Quelques détails nous sont donnés sur sa famille et sa vie par Faure (H.), *Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps*, et par Quinelle (R. de), *Bio-bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais*, p. 122.

(2) Arch. vat., *Processus Consist.*, vol. 40, fol. 696-709 v<sup>o</sup>.

(3) Il ressort de cela qu'il était plus vieux que Jean de Lingendes. Cf. Bibl. nat., Pièces originales, ms. 1725, dossier Lingendes, pièce 30; et Dossiers bleus, ms. 398, dossier Lingendes, fol. 2 et 3, qui donnent un arbre généalogique.

(4) Les œuvres du poète Jean de Lingendes ont été éditées pour la dernière fois en 1916 : Lingendes (Jean de), *Œuvres poétiques*, Manchester, 1916. Notons que, dans le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale*, il y a confusion entre les deux Jean de Lingendes. C'est ainsi qu'on attribue au même auteur *Les changements de la bergère Iris* et *l'Oraison funèbre du Roy Louis XIII*.

(5) Evêque de Lavaur, de 1637 à 1646.

(6) Cf. Arch. vat., *Processus consist.*, vol. 40, fol. 699 et 699 v<sup>o</sup>.

(7) *Ibid.*, fol. 696 v<sup>o</sup> — Nicolas de Netz, évêque d'Orléans de 1631 à 1647.

avons déjà vu qu'il avait été élevé dans les écoles de la Société, probablement avec son neveu Claude, son contemporain. En outre, plusieurs témoins du procès consistorial appartenaient à l'ordre et ne cachent pas les sympathies de Jean de Lingendes pour ses éducateurs : ce sont Gaspard Séguier <sup>8</sup>, supérieur de la maison professe de la Société de Jésus à Paris, confesseur du roi; Charles de Condren <sup>9</sup>, « général de l'Oratoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ ». Un autre témoin, Jacques Hector de Marle <sup>10</sup>, seigneur de Beaubourg et de Clotomont, conseiller du roi, était, bien que laïque, un familier des Jésuites. Très lié avec toute la famille de Lingendes, il connaissait particulièrement Charles de Lingendes. Selon lui, Jean de Lingendes célébrait souvent sa messe dans la maison professe de la Société à Paris.

Ces liens d'ailleurs ne semblent pas avoir toujours été sans nuages. A certains moments de sa vie, Jean de Lingendes se détacha de ses protecteurs. Si l'on en croit Tallemant des Réaux, il y eut des brouilles passagères avant 1639, que Claude de Lingendes s'employa à dissiper : « Il était brouillé avec eux; il le fit prêcher dans leurs églises » <sup>11</sup>. Plus tard, en 1650, Jean de Lingendes eut une attitude nettement défavorable à la Société. Une lettre du 18 août 1650, envoyée aux prélats du royaume au sujet des Jésuites de Sens et manifestant un esprit anti-jésuite, était signée par Jean de Lingendes : *Joannes, antiquus episcopus Sarlatensis* <sup>12</sup>.

Néanmoins, en 1639, il semble que les Jésuites participèrent activement à sa promotion épiscopale. « Ce furent eux, dit Tallemant des Réaux, qui, par le moyen de M. de Noyers <sup>13</sup>, le firent évêque de Sarlat » <sup>14</sup>. Il nous semble cependant que l'influence de Richelieu fut, en cette matière, déterminante <sup>15</sup>.

Les années qui précédèrent sa nomination au siège de Sarlat méritent d'être étudiées attentivement, car, une fois évêque, il continua ses diverses activités.

Il semble avoir été assez mêlé à la vie politique, mais d'une façon obscure et, peut-on dire occulte. Plusieurs contemporains ont rapporté qu'il fut très lié avec Monsieur, frère du roi :

(8) *Ibid.*, fol. 698-699 v°.

(9) *Ibid.*, fol. 699 v°-700 v°. — Deuxième général de l'Oratoire (1588-1641).

(10) Maître des requêtes, puis Président au Grand Conseil. Mourut en 1651 (14 octobre).

(11) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. VII, p. 322, édition de 1840.

(12) Le texte en est conservé dans *P. V. du Clergé*, t. III, p. 68.

(13) François Sublet de Noyers, intendant, secrétaire d'Etat (1588-1645).

(14) Tallemant des Réaux, *op. cit.*, t. VII, p. 322.

(15) *Cf. infra*, p. 217.

« Il eut été plus tôt évêque s'il n'eut été à Monsieur » <sup>16</sup>. Est-ce pour cette raison que la reine Anne d'Autriche n'eut jamais que peu de sympathie pour lui ?

Mais Jean de Lingendes était trop politique pour rester longtemps dans les cercles d'opposition. Il préféra vite se rapprocher du maître du moment, le cardinal de Richelieu, qui fut son protecteur, et qu'il servit activement. Nous verrons plus loin le rôle joué par Richelieu lors de sa nomination à l'épiscopat.

On ne sait quel bénéfice il obtint avant 1639. Il semble d'ailleurs qu'il ait joué alors plus un rôle de prédicateur qu'un rôle de pasteur bien défini. C'est d'ailleurs ses sermons qui établirent sa réputation. Tous les témoins du procès consistorial mettent l'accent sur ce fait <sup>17</sup>.

Lorsque Jean de Lingendes fut nommé à l'évêché de Sarlat, il occupait à la cour plusieurs charges importantes : aumônier, conseiller et prédicateur ordinaire du roi, et il était depuis quelque temps fortement question de lui donner un évêché.

Avant la mort de Louis II de Salignac, le 22 mai 1639, donc avant que le siège de Sarlat ne soit vacant, certains pensaient déjà en pourvoir Jean de Lingendes. Dans une lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1639, Henri Arnauld <sup>18</sup> écrivait à Barillon <sup>19</sup> : « J'ay esté cette après disner à Saint Nicolas au sermon de *Monsieur de Sarlat*. Il a fait merveilles. Monsieur y estoit et un monde effroyable » <sup>20</sup>. Comme ce ne peut être Louis II de Salignac, que la maladie retenait à Sarlat, il ne peut s'agir que de Jean de Lingendes. Le même Henri Arnauld nous apprend aussi qu'on pensa un instant lui donner l'évêché de Marseille : « On a parlé de donner l'évesché de Marseille à Monsieur l'abbé d'Aumont <sup>21</sup>. On a aussi parlé de Monsieur de Lingendes » <sup>22</sup>. Mais un autre en fut pourvu : « l'évesché de Marseille a esté donné au père Eustache Gault, de l'Oratoire... Ce choix a étonné tout le monde » <sup>23</sup>.

(16) Tallemant des Réaux, *ibid.*

(17) Nous traiterons de cette question dans le chapitre consacré à la prédication.

(18) Le frère du grand Arnauld. Fut évêque d'Angers.

(19) Jean-Jacques Barillon, président du Parlement.

(20) Bibl. nat., ms. fr. 3771, fol. 3; et copie ms. fr. 20632, fol. 5 v<sup>o</sup>. — Notons la similitude du fait avec le cas de François 1<sup>er</sup> de Salignac, appelé aussi évêque de Sarlat avant la mort de son prédécesseur. Cf. en particulier une lettre de Prévost de Sansac, du 15 novembre 1563, à Charles IX, conservée à la Bibl. de Léningrad, ms. fr. 98 et éditée dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. 17 (1877), p. 315.

(21) Ce fut finalement le père Eustache Gault, de l'Oratoire, qui fut pourvu.

(22) Lettre du 16 mars 1639 : Bibl. nat., ms. fr. 3771, fol. 8; et copie dans ms. fr. 20632, fol. 13.

(23) Lettre du 20 mars : *ibid.*, fol. 11 v<sup>o</sup>; et copie, fol. 18 v<sup>o</sup>-19.

La mort de Louis II de Salignac arrangea la situation. Dès le 22 juin, le roi écrivait au pape pour lui faire part de la nomination de Jean de Lingendes à l'évêché de Sarlat et lui recommander l'impétrant : « Très Sainct Père, désirant l'avancement en l'Eglise de nostre cher et bien amé Monsieur de Lingendes, prestre du diocèze d'Autun, en considération de ses bonnes mœurs, doctrine, capacité, intégrité de vie et piété, nous luy avons donné et octroyé l'évesché de Sarlat, vaccant par la mort de feu messire Louis de Salignac, dernier possesseur d'iceluy »<sup>24</sup>. En même temps, Jean de Lingendes faisait parvenir à Rome sa profession de foi : « *Ego Joannes de Lingendes, presbiter, doctor in theologia, Consiliarius, Elemosanarius et Concionator Regius...* »<sup>25</sup>. Le 16 juillet, la *Gazette de France* commentait cette nomination : « La semaine passéc, le sieur de Lingendes, assé connu par ses doctes prédications, fut nommé par le Roy à l'Evesché de Sarlat en Périgord »<sup>26</sup>.

Le 27 juillet, Frédéric Sfortia, protonotaire apostolique, vice-légat d'Urbain VIII à Avignon, et nonce extraordinaire du pape à Paris, commençait l'enquête canonique prescrite par les canons du Concile de Trente. Parmi les dépositions des témoins entendus, certaines intéressent la personne même du postulant, d'autres les statuts et l'état du diocèse qui est à pourvoir.

Parmi les premiers se trouvaient Léonard d'Etampes de Vallençay, évêque de Chartres<sup>27</sup>, Nicolas de Netz, évêque d'Orléans, Charles François d'Abra de Raconis, évêque de Lavaur, Gaspard Séguier, de la Société de Jésus, Charles de Condren, de l'Oratoire, et Jacques Hector de Marle, conseiller du roi.

Les témoins sarladais étaient Antoine de Leygues, doyen du chapitre cathédral et archidiaque de Marquay, Pascal de La Brousse, chanoine et curé de la paroisse de Sainte-Marie de Sarlat, et Antoine de Rupe de Surgières, bourgeois de Sarlat. Leurs dépositions sont fort intéressantes et, bien que peut-être un peu factices, elles sont aussi, comme tous les témoignages de l'époque, fort imprécises.

La ville de Sarlat avait alors environ 800 maisons, et au moins 5.000 « âmes fidèles à l'évêque »<sup>28</sup>. On apprend aussi

(24) Arch. vat., *Proces... Consist.*, vol. 40, fol. 690.

(25) *Ibid.*, fol. 691.

(26) *Gazette de France*, n° 92, année 1639, p. 408. Gaignières (Bibl. nat., ms. lat. 17028, fol. 134) reproduit la *Gazette*.

(27) Evêque de Chartres de 1620 à 1641.

(28) Faut-il entendre par là que les protestants, peu nombreux d'ailleurs, étaient exclus de cette estimation ? Cette population élevée ne nous surprend pas; elle concorde avec les calculs auxquels on peut se livrer pour les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Notons en passant que de nos jours, l'agglomération sarladaise n'a que 7.976 habitants, à la fin de l'année 1961.

que dans l'église cathédrale on n'exerce pas la *Cura animarum*, qu'il n'y a pas de fonts baptismaux, mais seulement à l'église paroissiale. Les témoins s'étendent longuement sur l'état des bâtiments ecclésiastiques et des lieux du culte.

Que se passa-t-il à Rome ? Nous l'ignorons. Le pape n'était-il pas convaincu des mérites du candidat royal ? Sans doute y eut-il, en 1640-1641, des difficultés entre la Curie pontificale et la cour de France. Quoi qu'il en soit, la nomination traîna en longueur et c'est seulement lors du Consistoire du 14 juillet 1642 que la nomination de Jean de Lingendes fut proclamée. « *Item proponens Sanctitas sua Ecclesie Sarlatensi vacanti per obitum Ludovici..., providit ad nominationem Regis Christianissimi de persona Joannis de Lingendes, illumque eidem bulle in episcopum profecit et pastorem curamque committendo...* »<sup>29</sup>. Un certain nombre de directives (dont on ne peut démêler si elles sont de style ou si elles répondent aux conclusions tirées des dépositions consistoriales) fixaient au nouvel évêque les tâches à mener à bien. Il devait créer une prébende théologale et une prébende pénitentielle, instituer un séminaire et un mont-de-piété, et veiller aux réparations de l'église cathédrale et du palais épiscopal<sup>30</sup>.

Le 24 juillet, Jean Marchant, solliciteur à la Curie romaine, payait les frais d'expédition des bulles et les communs services, ce qui montait à 752 florins, « *ad quos dicte ecclesie fructus in libris Camere taxati reperiuntur* ».

Le paiement des bulles nous montre l'estime portée par Richelieu à Jean de Lingendes, car ce fut le cardinal-ministre qui en assumait tous les frais, comme nous l'apprennent deux lettres d'Henri Arnauld : « M. le Cardinal a faict donner depuis trois jours à M. de Sarlat six mil livres pour payer ses bulles »<sup>31</sup>. Le même avait écrit, le 2 mai : « M. de Sarlat témoigne estre plus obligé à M. le Cardinal qu'homme du monde : il lui paye ses bulles, mais de la meilleure grace du monde. Son Eminence luy vouloit avoir cette obligation, et adjousta à cella toutes les civilitéz imaginables »<sup>32</sup>.

(29) Arch. vat., *Acta Camerarii*, vol. 18, fol. 115 v<sup>o</sup>.

(30) Notons qu'il existait déjà une prébende théologale. La charge de veiller aux réparations à apporter à la cathédrale semble être propre au cas présent. — Sur la question de l'église cathédrale, cf. notre étude, *Les campagnes de construction de la cathédrale gothique de Sarlat*, dans *B.S.H.A.P.*, t. XVIII (1966), pp. 24 à 28.

(31) Lettre d'Henri Arnauld du 20 mai 1640. Bibl. nat., ms fr. 3771, fol. 88 v<sup>o</sup>; et copies ms. fr. 20632, fol. 380 v<sup>o</sup>.

(32) *Ibid.*, fol. 80 v<sup>o</sup>; et copie, fol. 365 v<sup>o</sup>. — Cité par J. Tournyol du Clos, *Les amortissements de la propriété ecclésiastique sous Louis XIII*, p. 119.

Le fait est aussi noté par Aubery <sup>33</sup>. L'effet escompté par Richelieu ne manqua pas de se produire. Il eut en Jean de Lingendes un serviteur dévoué. Dans une lettre de remerciements, ce dernier l'assure de son obéissance, « vous devant déjà entièrement ce que je suis, pour m'avoir élevé de la poussière à la dignité épiscopale » <sup>34</sup>.

Le 14 décembre 1642, l'archevêque de Reims, les évêques d'Orléans et d'Auxerre <sup>35</sup> sacrèrent Jean de Lingendes dans l'église Saint-Louis des Jésuites. La cérémonie eut lieu en présence d'une foule nombreuse, « chacun tesmoignant une grande joye de voir que c'est le mérite qui élève aux premières dignitez de l'Eglise » <sup>36</sup>.

Jean de Lingendes ne devait rester que quelques années sur le siège de Sarlat. Le 27 septembre 1647, « Messire Jean de Lingendes, évesque et seigneur de Sarlat, conseillé du roi en ses conseils d'Etat et privé, demeurant à Paris, rue Closture Sainte Catherine », passe procuration pour résigner en cour de Rome l'évêché de Sarlat avec tous ses profils en faveur de Nicolas Sevin, consciller et aumônier du roi, abbé commendataire de l'abbaye de « Saint Vulmer de Boulongne » <sup>37</sup>. Le 30 septembre, le roi demandait au pape d'accorder son investiture au nouvel évêque nommé <sup>38</sup>.

Jean de Lingendes ne résigna pas sans contrepartie. Nicolas Sevin lui céda l'abbaye de Saint-Wulmer <sup>39</sup>, mais il ne semble pas qu'il y eut réservation de pension.

Dès le 28 septembre 1647, le siège de Sarlat fut considéré comme vacant <sup>40</sup>. Jean de Lingendes put ainsi se consacrer sans remords à ses occupations favorites. Il n'avait néanmoins résigné qu'avec l'espoir d'obtenir un nouvel évêché plus lucratif, lorsqu'il s'en présenterait un. La chose tarda, et il dut attendre

(33) Aubery (A.), *Histoire du Cardinal de Richelieu*, p. 602 : « Je remarqueray seulement à l'honneur de Nostre Cardinal qu'afin d'avoir plus de part à la gloire d'un si digne choix [celui de Pavillon, nommé évêque d'Alen], il eut soin de lui faire venir ses bulles, les paya de ses deniers propres, et luy fit présent d'un carosse et d'un équipage convenable à sa nouvelle dignité. Ce qu'il ne fit pas à M. Pavillon seul, mais aussi à Messieurs de Raconis et de Lingendes ».

(34) Arch. Minist. des Aff. étr., France, carton 835, pièce 131. — Cité par J. Tournyol du Clos, *op. cit.*, p. 115.

(35) Léonard d'Etampes de Valençai, archevêque de Reims de 1642 à 1651. — Pierre de Broc, évêque d'Auxerre, de 1637 à 1671.

(36) Cf. Bibl. nat., ms. lat. 17028, fol. 134.

(37) Copie, Arch. vat., *Proces. Consist.*, vol. 50, fol. 389. Saint-Wulmer, abbaye d'Augustins, située à Boulogne-sur-Mer, Pas-de-Calais, chef-l. d'arr.

(38) *Ibid.*, fol. 386.

(39) Cf. *Gallia*, t. X, col. 1613 : « XXIV-Nicolas Sevin abbas Sancti Wulmari, tum episcopus Sarlatensis et Cadurensis. XXV-Johannes VII de Lingendes, episcopus Sarlatensis ».

(40) Cf. déposition des témoins sarladais, Arch. vat., *Proces. Consist.*, vol. 50, fol. 396-396 v<sup>o</sup>.

1650, malgré les intrigues auxquelles il se livra. Il pensa d'abord à l'évêché de Clermont, puis à celui de Mâcon. Une lettre de Colbert à Le Tellier nous renseigne avec beaucoup de détails. Colbert avait demandé l'évêché de Mâcon pour un de ses amis; mais le cardinal Mazarin « m'a répondu que cela ne se pouvoit, vu l'engagement dans lequel on estoit avec l'abbé de Sarlat pour l'évesché de Clermont qu'on ne pouvoit lui donner, à cause de la forte recommandation de Son Altesse Royale <sup>41</sup> pour la maison d'Estaing <sup>42</sup>, et qu'on ne pouvoit dispenser de luy donner celui de Macon. Encore estoit-on empesché de la faire trouver bon audit sieur de Sarlat, d'ailleurs que la conjoncture n'y seroit pas favorable, quand bien cette difficulté cesseroit, attendu les bruits qui couroient et dans Paris et à la cour du restablissement de l'homme, et de plus, que l'on ne viendroit jamais à bout d'obtenir sur l'esprit de la Reine de luy accorder cette grace » <sup>43</sup>. Finalement, Jean de Lingendes fut nommé à l'évêché de Mâcon <sup>44</sup>.

Ce long intervalle entre la résignation et la nouvelle nomination pose un certain nombre de problèmes. De 1648 à 1650, Jean de Lingendes conserva son titre d'évêque de Sarlat. C'est ainsi qu'il se fait appeler, c'est ainsi qu'on le nomme dans les textes; aussi existe-t-il un certain nombre de documents dans lesquels on ne sait exactement s'il s'agit de Jean de Lingendes ou de Nicolas Sevin, évêque de Sarlat depuis le 3 mai 1648 <sup>45</sup>. Prenons quelques exemples. Un pamphlet manuscrit <sup>46</sup> écrit vraisemblablement au cours du deuxième trimestre de l'année 1650 et relatif au Carême prêché cette année-là par Jean de Lingendes à l'église Saint-Gervais, est intitulé : « Epistre adressée à Monseigneur de Lingendes, lors évesque de Sarlat ». Dans ce cas, il n'y a pas de doute possible. Il n'en est pas de même partout. Les textes signalent à plusieurs reprises, en 1648, 1649 et 1650, que l'évêque de Sarlat assista à des assemblées particulières du Clergé, composées d'évêques pour lors à la cour.

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 août 1648 signale la présence de « M. l'évesque de Sarlat » <sup>47</sup>. Le 10 décembre de la même année, les évêques de Sarlat, de Dol et de Lavaur

(41) Le duc d'Orléans, oncle du roi.

(42) Ce fut Louis d'Estaing qui obtint l'évêché de Clermont (1651-1664).

(43) Ed. Clément (P.), *Lettre, instructions et Mémoires de Colbert*, t. 1, p. 51-53. L'allusion à la reine-mère régente est assez obscure, car nous savons par ailleurs (Bibl. nat. ms. Cinq cents Colbert, 487, fol. 142-150) qu'à cette date Jean de Lingendes était très pro-Mazarin et anti-parlementaire.

(44) 11 octobre 1650.

(45) Cf. Arch. vat., Arch. consist., *Acta Camer.*, vol. 19, fol. 118 v<sup>o</sup>.

(46) Bibl. nat., ms. Cinq cents Colbert, 487, fol. 142-150.

(47) Cf. *Procès-verbaux des assemblées...*, t. III, preuves, p. 43.

sont priés par les autres prélats de rendre visite au cardinal Mazarin pour l'entretenir d'affaires intéressant le Clergé <sup>48</sup>. On trouve à nouveau l'évêque de Sarlat mentionné lors de l'assemblée du 18 février 1649, au cours de laquelle il fut traité de l'arrestation des évêques de Dol et d'Aire <sup>49</sup>. Il en est de même le 11 octobre 1649; au cours de cette réunion, l'archevêque d'Embrun est chargé, en compagnie de l'évêque de Sarlat, de se rendre chez la reine <sup>50</sup>. Enfin nous trouvons encore mention de l'évêque de Sarlat lors de l'assemblée particulière du 20 avril 1650, au cours de laquelle il fut traité du différend qui opposait l'archevêque de Sens aux Jésuites de son diocèse <sup>51</sup>. On pourrait, à première vue, penser qu'il s'agit de Nicolas Sevin. Il semble qu'il n'en est rien. Aucun document ne signale son passage à Paris aux dates qui nous intéressent. Il n'en était pas de même de Jean de Lingendes. Ce dernier, qui n'avait plus la charge d'un diocèse, pouvait résider à la cour sans enfreindre les règles canoniques. Bien plus, la cour n'était-elle pas le lieu tout indiqué pour un évêque qui intriguait en vue d'obtenir un évêché ? Il est d'ailleurs un cas où il n'y a aucune hésitation possible, c'est l'assemblée de 1650. Il est indiscutable que le personnage appelé « M. l'évêque de Sarlat » était, dans cette assemblée, Jean de Lingendes. En effet, un des textes issus de cette assemblée, une lettre adressée aux prélats du royaume au sujet des Jésuites de Sens <sup>52</sup>, est signé « *Joannes a[n]liquis* ] *É[piscop]us* ] *Sarlatensis* » <sup>53</sup>. Ne peut-on en conclure avec vraisemblance qu'il en fut ainsi chaque fois ?

Ces questions embrouillées de chronologie expliquent l'extrême divergence des auteurs qui ont traité soit des évêques de Sarlat, soit de Jean de Lingendes en particulier. Ce dernier est resté assez mal connu, inconnu même peut-on dire. Il a été trop souvent confondu avec les autres membres de sa famille, qui furent ses contemporains. Nous avons réuni une assez longue liste d'erreurs que nous essayons de rectifier.

Commençons par la *Continuation de Tarde*, la première source en date, qui a beaucoup servi aux différents auteurs. Nous relevons : « *L'an 1645, Jean de Lingendes, évêque de Sarlat, est fait évêque de Macon* » <sup>54</sup>. Nous avons vu que ce

(48) Cf. *ibid.*, p. 48.

(49) Arch. nat. G 895; éd. *Procès-verbaux...*, t. III, preuves, p. 52. Le fait est mentionné par Cans (II.), *Rôle politique de l'Assemblée du Clergé pendant la Fronde*, dans *Revue historique*, t. CXIV (1913), p. 5.

(50) Arch. nat., G 895; éd. *Procès-Verbaux...*, t. III, preuves, pp. 53 et 55.

(51) Arch. nat., G 895; éd. *Procès-Verbaux...*, t. III, preuves, p. 56.

(52) Nous avons signalé cette lettre plus haut.

(53) Cf. *Procès-Verbaux...*, t. III, preuves, p. 68.

(54) Ed. Jean Valette, p. 15.

n'est pas en 1645, mais bien en 1650, que Jean de Lingendes fut nommé à l'évêché de Mâcon. D'ailleurs, quoi qu'en pense l'Anonyme, la démission de l'évêché de Sarlat n'est que de 1647 <sup>55</sup>.

La *Gallia* <sup>56</sup>, plus prudente, ne fixe pas la fin de l'épiscopat. Le *Catalogue des évêques de Sarlat*, conservé à la Bibliothèque nationale, coll. Périgord, vol. 36, fol. 170, le seul que nous examinerons ici, est beaucoup plus circonspect. Il cite deux sources, d'ailleurs d'une façon erronée, et ne prend pas parti. Selon Tarde, dit-il, Jean de Lingendes aurait démissionné en 1645 pour devenir évêque de Cahors. Par contre, les Bénédictins repoussaient la fin de l'épiscopat jusqu'en 1650. Comme nous le constatons, les deux dates sont fausses; comment a-t-on tiré de Tarde, dont nous citons plus haut le texte, que Jean de Lingendes fut transféré sur le siège de Cahors ?

Le *Pouillé de France*, de Bertin de Rocheret <sup>57</sup>, comporte deux erreurs. En premier lieu, il fait durer l'épiscopat jusqu'en 1655. Puis il appelle Jean de Lingendes *Louis* !

Les auteurs modernes n'ont pas commis moins d'erreurs. Que penser du D<sup>r</sup> Lafon, écrivant au sujet du château de La Roque-Gageac : « racheté en 1640 par Nicolas de Lingendes, qui occupait alors le siège de Sarlat » ? Le prénom est inexact, la date de 1640 est inadmissible. En effet, Jean de Lingendes, évêque nommé, mais n'ayant pas reçu ses bulles, ne pouvait intervenir dans l'administration de l'évêché.

L'étude de la vie de Jean de Lingendes, peut-être un peu longuement traitée, nous a révélé des points intéressants qui nous permettront de mieux saisir pendant son passage sur le siège de Sarlat, son rôle politique et surtout son rôle religieux, très important, bien qu'il se soit déroulé presque entièrement en dehors de son diocèse.

(55) Cf. *supra*, p. 218.

(56) *Gallia*, t. II, col. 1529.

(57) Cf. Bibl. nat., ms. nouv. acq. fr. 10737.

## II. — LE ROLE POLITIQUE

Dès qu'il fut nommé par le roi à l'évêché de Sarlat, avant même d'avoir reçu ses bulles et d'avoir été sacré, Jean de Lingendes joua un rôle politique actif. Il avait été, nous dit Tallemant des Réaux, du parti du duc d'Orléans; mais, sans doute instruit que l'on n'obtenait aucune grâce dans les cercles d'opposition, il s'était rallié au puissant cardinal-ministre. Ce dernier, d'ailleurs, n'avait-il pas agi envers Jean de Lingendes de façon à s'attirer sa reconnaissance ? <sup>1</sup>. Il semble que, assagi, l'évêque de Sarlat ait toujours par la suite appuyé le pouvoir établi. N'est-ce pas un état d'esprit qui lui a été reproché ? « Vous estes bien esloigné de danger de la mort; si vous ne mourez que pour avoir dit la vérité aux puissances du monde, vous vivrez longtemps », lui écrivait un auditeur mécontent <sup>2</sup>.

Dès le 1<sup>er</sup> décembre 1639, au cours d'une réunion particulière de prélats alors à Paris, tenue chez le cardinal de La Rochefoucauld <sup>3</sup>, abbé de Sainte-Geneviève, et à laquelle assistaient vingt-deux archevêques et évêques, Jean de Lingendes, qui figure au procès-verbal sous le titre d'évêque nommé de Sarlat, eut l'occasion de montrer sa reconnaissance à Richelieu en votant des subsides levables sur le Clergé <sup>4</sup>.

Le 20 décembre de la même année, il signait le procès-verbal des agents généraux du Clergé, dressé par ordre du roi, qui enjoignait aux prélats du royaume de n'avoir « aucune communication avec M. Scoti, nonce extraordinaire pour la paix, envoyé par Nostre Saint Père le Pape » <sup>5</sup>.

Le 24 novembre 1640, une nouvelle assemblée particulière se réunissait chez André Frémioi <sup>6</sup>, ancien archevêque de Bourges. Jean de Lingendes y assistait et manifestait à nouveau sa docilité à l'égard du cardinal. Il en fut de même le 30 novembre. Mais lors de la réunion du 4 décembre, sa signature a disparu <sup>7</sup>.

Ce dévouement à la monarchie devait rapidement valoir à Jean de Lingendes d'amples récompenses. Dès le 3 février 1640, Louis XIII révoquait une pension de 4.000 L., à prendre sur les revenus de l'évêché de Sarlat, à laquelle prétendait avoir

(1) Cf. *supra*, p. 218.

(2) Bibl. nat., ms. Cinq cents Colbert, 487, fol. 152.

(3) Ce prélat occupa divers évêchés : Clermont, Senlis. Nommé cardinal en 1610.

(4) Cf. Aubery, *Mémoires pour l'histoire du Cardinal de Richelieu*, t. II, p. 416. Cité par J. Tournyol du Clos, *op. cit.*, pp. 118-119.

(5) Cf. Aubery, *ibid.*

(6) Fut archevêque de Bourges de 1603 à 1622, puis résigna en faveur de son neveu.

(7) Cf. J. Tournyol du Clos, *op. cit.*, pp. 417-428.

droit M. de Marcillac, évêque de Mende <sup>8</sup>, car dit le brevet, le roi avait « porveu le sieur de Lingendes, l'un de ses prédicateurs ordinaires, de l'évesché de Sarlat... sans charge d'aucune pension sur ledit évesché » <sup>9</sup>.

D'ailleurs Jean de Lingendes ne négligeait aucune occasion de se pousser à la cour. N'essaya-t-il pas, pendant quelque temps, d'obtenir le poste de précepteur du petit Louis XIV, comme nous l'apprend une lettre d'Alain de Solminihac à saint Vincent de Paul, du 3 mai 1643 : « ...J'ai appris que Monseigneur l'évesque de Sarlat poursuit d'être précepteur du roi, qui est certes un emploi bien au-dessous de sa dignité. Cependant son diocèse, qui est un des plus perdus de la chrétienté, demeure abandonné » <sup>10</sup>.

L'année 1643 devait être une des plus brillantes de l'existence de Jean de Lingendes. Est-ce uniquement l'estime qu'engendrait son talent de prédicateur ou sa forte position à la cour qui lui valurent l'honneur de prononcer à quelques mois d'intervalle l'oraison funèbre de Louis XIII et celle de son tout-puissant cardinal-ministre ? Il est difficile de répondre à cette question.

Quoi qu'il en soit, le 21 janvier 1643, il prononçait l'oraison funèbre de Richelieu, à la cathédrale Notre-Dame de Paris <sup>11</sup>. L'événement a laissé peu de trace, Gabriel Hanotaux ne le mentionne même pas. Il n'en fut pas de même de l'oraison funèbre de Louis XIII, dont journaux et mémoires du temps nous parlent abondamment. Prononcée dans la basilique de Saint-Denis le 22 juin 1643, elle fut marquée, audire du premier Président Mathieu Molé, par un curieux point de cérémonial : « ...L'oraison funèbre fut faite par M. l'évesque de Sarlat... En commençant, il a adressé la parole à M. le duc d'Orléans et a dit : « Monseigneur ». On peut trouver cela extraordinaire, puisque c'est l'oraison funèbre du roi et que le corps y étoit, et qu'en la présence du roi on n'adresse la parole à d'autre; il l'a encore fait à la fin et a adressé la parole tant à lui qu'à M. le Prince » <sup>12</sup>. Faut-il voir dans ce « Monseigneur » la preuve de l'esprit politique de Jean de Lingendes qui, abandonnant un roi défunt, préférerait faire sa cour au puissant du jour, le duc d'Orléans, tuteur-né du jeune roi ?

Puis il y eut une année environ pendant laquelle Jean de Lingendes s'éloigna de la scène politique : l'évêque de Sarlat

(8) Silvestre de Marcillac, évêque de Mende, de 1628 à 1659.

(9) Arch. nat., O<sup>1</sup> 12, fol. 77.

(10) Vincent de Paul, *Correspondance*, t. II, p. 389.

(11) Cf. Arch. nat., K 114 B, pièce 63. Le texte même en est perdu, nous ne connaissons de cette oraison funèbre qu'une courte analyse.

(12) Molé (Mathieu), *Mémoires*, t. III, p. 76.

était dans son diocèse ! Dès le mois d'avril 1644 nous le trouvons dans sa ville épiscopale, où il prépare son élection comme député à l'assemblée générale de 1645.

Le 12 octobre, au cours d'une assemblée diocésaine, il est invité par son clergé à le représenter à l'assemblée provinciale de Bordeaux <sup>13</sup> et il mande à l'archevêque son intention d'y assister.

Il se rendit effectivement à Bordeaux en février 1645, où il se signala en prononçant deux remarquables sermons <sup>14</sup>. Il profita d'ailleurs de son séjour dans cette ville pour se faire recevoir, en vertu de lettres patentes du roi, conseiller clerc au Parlement de Guyenne, le 20 février <sup>15</sup>. Il assista à l'assemblée provinciale préparatoire et signa, le 28 janvier, la procuration des députés de la province. Mais il n'obtint aucun suffrage <sup>16</sup>. Avait-il fait acte ouvert ou déguisé de candidature ? Rien ne permet de le savoir. Peut-être, incertain du succès, a-t-il craint un échec. Mais s'il ne fut pas député <sup>17</sup>, il se rendit néanmoins à Paris, et une fois au moins l'assemblée, en vertu de son pouvoir de prendre l'avis d'évêques non députés <sup>18</sup>, l'appela à siéger à cet effet : « ...et encores tous les archevesques et évesques estant en cette ville de Paris, extraordinairement mandés pour cet effet » <sup>19</sup>. Il s'agissait d'établir le texte d'une déclaration... sur ce qui est à observer sous la conduite de Messeigneurs les Evesques par les réguliers et autres exempts ». Nous trouvons au bas de cet acte la signature de Jean de Lingendes <sup>20</sup>.

De cette même année 1645, nous possédons deux quittances, par lesquelles Jean de Lingendes reconnaît avoir touché ses gages de conseiller du roi. La première, du 20 août, se montait à 1.500 l. <sup>21</sup>; la seconde, dont on ne peut fixer la date, à 600 l. <sup>22</sup>.

Après cette date, nous ne connaissons plus le rôle politique joué par Jean de Lingendes. D'ailleurs, il devait très vite se démettre du siège épiscopal de Sarlat et, de ce fait, son attitude sous la Fronde n'entre plus dans le cadre de cette étude.

(13) Cf. Arch. dép. Gironde, G 585.

(14) Cf. Bibl. nat., ms. fr. 17383, fol. 43; et *Arch. hist. Gironde*, t. 19 (1878), p. 153.

(15) Bibl. nat., coll. Périgord, vol. 11, fol. 387 v°.

(16) Cf. Arch. nat. G 888. Un acte conservé aux Arch. dép. de la Gironde (G 249) indique par erreur que Jean de Lingendes n'assista pas à la procuration.

(17) Voir *Procès-verbal de l'Assemblée de 1645*: Arch. nat. G 8 651, fol. 3; Bibl. nat. Ld 5 184, fol. 70; et *Recueil des Procès-verbaux*, t. III.

(18) Voir à ce sujet: *Actes, Titres et Mémoires du Clergé...* t. VIII, col. 425.

(19) Arch. nat., G 8 651, fol. 270.

(20) *Ibid.*, fol. 286; et *Recueil des Procès-verbaux*, t. III, p. 35.

(21) Bibl. nat., pièces originales, ms. 1725, dossier Lingendes, pièce 3.

(22) Bibl. nat., ms. fr. 25970, pièce 1138.

### III. — LE ROLE RELIGIEUX

Plus souvent à la cour que dans son diocèse, fort lancé dans le monde, Jean de Lingendes n'en joua pas moins, tant qu'il fut évêque de Sarlat, un rôle religieux des plus importants, en particulier l'année où il résida, et certains de ses actes méritent de retenir notre attention. Par ailleurs l'un des plus grands prédicateurs de son temps, il eut à plusieurs reprises l'occasion de prêcher devant ses fidèles, soit dans son église cathédrale, soit lors de la grande tournée pastorale qu'il effectua et qui lui permit de visiter la plus grande partie de son diocèse.

#### A. — *Rapports avec le clergé*

La rareté des sources rend malaisée l'étude de cette question, en ce qui concerne surtout le clergé régulier, et nous ne sommes renseignés que sur un seul des ordres implantés dans le diocèse : celui des Récollets, dont un couvent avait été créé en 1613 par l'évêque Louis 1<sup>er</sup> de Salignac <sup>1</sup>.

Jean de Lingendes, qui connaissait l'état de délabrement de son diocèse, continua à favoriser leur ordre. Le 14 avril 1644, à la demande des habitants de Monpazier, il autorisait la création d'un couvent de Récollets, pensant que leur influence amènerait la conversion des nombreux protestants qui subsistaient dans cette petite ville : « ... *ut suis piis exemplis et doctrina catholicos in fide confirmarent, et haereticos qui in illa potentiores et plures erant ab erroribus revocarent* » <sup>2</sup>. Les seigneurs de Biron se chargèrent de doter le nouvel établissement <sup>3</sup>. Pendant ce temps, le couvent de Sarlat prospérait, sous la direction du père Sixte Firbois, qui mourut le 14 avril 1644 et qui fut remplacé par le père Pierre de Noyon, prédicateur assez connu de l'ordre. A sa mort, le 26 juillet 1652, le père Léon Vaquier lui succéda <sup>4</sup>.

Nous ne sommes guère mieux renseignés sur les rapports de Jean de Lingendes avec son clergé séculier, un seul texte étant parvenu jusqu'à nous. Une telle indigence archivistique est certainement regrettable, car si Jean de Lingendes ne résida guère qu'une seule année dans son diocèse, en 1644, il se donna entièrement à sa tâche pendant son court séjour, ayant passé plusieurs semaines à effectuer une visite pastorale, dont le pro-

(1) Cf. Valette (Jean), *Les évêques de Sarlat et les Récollets de leur diocèse, dans Etudes franciscaines* (1957), pp. 168 à 180.

(2) Delorme (Père Ferdinand M.), *Tabula chronologica...*, p. 258.

(3) *Continuation de Tarde*, éd. J. Valette, p. 15.

(4) Cf. Delorme (Père F. M.), *op. cit.*, pp. 241 et suiv.

cès-verbal est malheureusement perdu. Il fut ainsi en contact avec les prêtres ruraux, et on ne peut que déplorer d'ignorer ce qu'il en pensait. Néanmoins Jean de Lingendes réunit à Sarlat deux synodes diocésains.

Le premier eut lieu le 7 avril 1644, au palais épiscopal, et dura plusieurs jours. Malheureusement, nous ne connaissons qu'une partie des délibérations, qui nous a été conservée par un « Extrait des greffes du petit bureau de Sarlat »<sup>5</sup>, et qui traite de l'élection du syndic du diocèse. Jean de Lingendes, estimant que les syndic et députés étaient en charge depuis de longues années, demanda qu'il soit procédé à leur remplacement, bien qu'ils aient la confiance de tous. Ce fut Gabriel de la Brousse, chanoine de Sarlat et prieur de Rausel<sup>6</sup>, qui fut élu « d'une commune voix ». Nous constatons à ce sujet la curieuse conception qu'on se faisait, à cette époque, de l'unanimité. En effet, le lendemain il y eut des contestations. Louis de Jayac, doyen du chapitre, François de Vive, prévôt, et Antoine de Leygues, chanoine et archidiacre de Marquay, et deux autres chanoines, Antoine d'Aymeigue et Jean de Cordis, prétendirent ne pas avoir donné leur avis. Ils avaient en réalité voté pour Antoine d'Aymeigue, et, voyant leur candidat repoussé, ils s'élevaient contre le vote de la majorité. Leur demande fut naturellement rejetée. Ces contestations n'empêchèrent pas l'emploi du mot « unanimité ».

Furent ensuite élus les définiteurs, un par archiprêtre<sup>7</sup>.

Le deuxième synode eut lieu le 12 octobre 1644, toujours à Sarlat. On n'y traita que des élections à l'assemblée provinciale<sup>8</sup>.

### B. — *Rapports avec les fidèles*

Nous ne nous arrêterons guère, faute de textes, sur l'attitude de Jean de Lingendes vis-à-vis des protestants de son diocèse. A peine savons-nous qu'il se préoccupa de la question et que la lutte contre les réformés fut un des motifs qu'il invoqua lors de la fondation du couvent des Récollets de Monpazier en 1644 :

(5) Arch. dép. Gironde, G 585.

(6) Comm. de Marçillac-Saint-Quentin, Dordogne, arr. et cant. de Sarlat.

(7) Ce furent : pour Sarlat-Saint-André, François de Monzie, curé de Sarlat; — pour Audrix, Guillaume d'Aubech, archiprêtre; — pour Paleyrac, Pierre Saint-Clair, curé de Larzac; — pour Daglan, Antoine Boyer, curé de Gaumier; — pour Monpazier, Jean Francès, archiprêtre; — pour Flaugeac, Jean Blanchard, curé d'Aignac (Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Duras); — et pour Bouniagues, Louis de Solminihac, archiprêtre.

(8) Arch. dép. Gironde, G 585.

« ... Ut... haereticos qui in vil' a potentiores et plures erant ab erroribus revocarent <sup>9</sup>. »

Nous sommes par contre beaucoup mieux renseignés sur l'action menée par Jean de Lingendes auprès de ses fidèles catholiques.

En effet, s'il ne résida que fort peu de temps, notre évêque sut utiliser si fructueusement ce court séjour que son influence dut profondément marquer les fidèles. Ses activités furent de diverses sortes : sermons <sup>10</sup>, visite pastorale, etc... C'est cette dernière qui nous retiendra ici, car elle présente un très grand intérêt. Mais avant d'en commencer l'étude, il convient de chercher à comprendre, à l'aide du texte d'un sermon prononcé à Sarlat <sup>11</sup>, quelle idée Jean de Lingendes se faisait de son rôle de prélat.

La première mission de l'évêque, dit-il, est d'enseigner : « Evêque, ouvre la bouche pour enseigner et instruire, et toi, ô peuple, ouvre l'oreille pour écouter et pour ouyr ». Il a de sa mission une haute idée : « La vne de l'évesque doit ressembler... à celle du soleil qui ne paroist jamais sans quelque effusion de quelque influence de sa vertu par les rayons de sa lumière ».

Dans un autre de ses sermons <sup>12</sup>, dont nous ne pouvons fixer la date, Jean de Lingendes examine à nouveau les qualités requises du prédicateur en même temps que de l'évêque : « Il faut qu'un orateur chrétien n'ignore rien soit dans les sciences surnaturelles, soit dans les sciences humaines, de là vient qu'il [saint Grégoire de Naziance] dict qu'il n'osa entreprendre la charge d'évesque parce qu'il faut quasi avoir une pureté évangélique, et une doctrine consommée pour enseigner le peuple par les exemples et par la parole ».

Cette définition pleine de grandeur fut celle que Jean de Lingendes essaya de mettre en pratique lors de la visite de son diocèse, qu'il effectua en 1644. Quand commença-t-il cette tournée pastorale ? On ne peut en fixer exactement la date ; mais les quelques textes que nous possédons nous permettent de l'établir approximativement.

C'est vraisemblablement dans les derniers mois de 1643 que

(9) Delorme (Père Ferdinand M.), *Tabula chronologica...*, p. 258.

(10) Nous préférons grouper dans un paragraphe spécial l'étude des sermons de Jean de Lingendes.

(11) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6481, fol. 484-487. Ce sermon est édité *infra*, pièce I.

(12) Bibl. Mazarine, ms. 1056, fol. 98.

Jean de Lingendes arriva à Sarlat <sup>13</sup>. Le 1<sup>er</sup> janvier 1644, il écrivait, dans sa ville épiscopale, un sermon qui ne fut pas prononcé <sup>14</sup>, tout au moins à cette occasion. Nous le trouvons encore dans sa ville épiscopale le 7 avril 1644 <sup>15</sup>, donc avant la fête de Pâques, qu'il dut célébrer dans sa cathédrale. Comme l'on peut supposer qu'il ne commença pas sa visite pastorale pendant les mois d'hiver (intempéries, mauvais état des routes), on doit donc en fixer le début après Pâques (21 avril) <sup>16</sup>. Aucun procès-verbal n'étant conservé, nous ne connaissons pas l'itinéraire suivi par le prélat ; mais quelques actes isolés nous permettent néanmoins de connaître quelques-uns de ses lieux de séjour et la façon dont Jean de Lingendes concevait son rôle en cette circonstance.

Retourna-t-il à Sarlat pour y célébrer les fêtes de la Pentecôte ? On peut le penser, puisqu'il prononça dans sa cathédrale, le second dimanche après la Pentecôte, un sermon qui, bien que non daté, ne peut s'appliquer qu'à l'année 1644 <sup>17</sup>. La visite dut recommencer quelques jours plus tard, et des textes nous montrent la présence de Jean de Lingendes dans les paroisses voisines de Cadouin dans les premiers jours de septembre. Le 6 septembre, il est à Cadouin, où il exerça son ministère : « Il prêcha, confessa, distribua la communion, confirma les cathécumènes de l'année, et organisa des prières » <sup>18</sup>. Il resta en effet plusieurs jours dans la ville et, le 10 septembre, il se rendit à l'abbaye où il se livra à la vérification des reliques du Saint-Suaire, cérémonie dont nous parlerons plus loin.

Nous savons aussi, grâce au texte des sermons prononcés lors de son passage dans ces villes, que Jean de Lingendes se rendit à Issigeac et à Villefranche-du-Périgord. Une étude de ces sermons, tout au moins dans le premier cas, nous permet de dater et d'établir les étapes de la visite pastorale. Nous possé-

(13) Reçut-il ordre de s'occuper de son diocèse, ainsi que l'aurait voulu Alain de Solminihac ? Cf. Vincent de Paul (saint), *Correspondance*, t. II, p. 389. — Ou plutôt ne dut-il pas obéir au commandement qui avait été donné en décembre 1643 à tous les évêques de regagner leur diocèse ? Cf. Mad. de Motteville, *Mémoires*, p. 63.

(14) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 595 et suiv. Il prononça néanmoins un sermon ce jour-là, croyons-nous, dont le texte est conservé à la Bibl. nat., *ibid.*, fol. 496-592 v<sup>o</sup>.

(15) Il présida ce jour-là un synode diocésain. Cf. *supra*, et Arch. dép. Gironde, G 585.

(16) D'ailleurs le procès-verbal de l'assemblée diocésaine du 12 octobre dit que l'évêque était occupé depuis sept mois à la visite de son diocèse, ce qui correspond au mois de mai.

(17) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 484-487. Pièce justificative n<sup>o</sup> 1.

(18) Cf. « *Procès-Verbal de la vérification du Suaire...* ». L'original, signé et scellé, est conservé à la Bibl. nat., coll. Périgord, vol. 12, fol. 291-296. Ce texte a été édité une première fois en 1644, une deuxième fois vers 1830 dans un journal périgourdin, *Le Chroniqueur du Périgord*.

dans le texte d'un sermon prononcé à Issigeac <sup>19</sup> « *in visitatione* », donc au moment qui nous occupe ici, et qui a pour thème la vertu des saints et l'exemple qu'ils fournissent. Une indication du manuscrit prête à confusion, puisqu'il y est dit que le sermon fut prononcé le jour de la fête de saint Félicien (patron d'Issigeac) et de saint Louis. De fait, il est, dans le texte, question de ces deux saints. Mais si l'on considère les dates de ces deux fêtes, on constate qu'elles ne concordent pas. La Saint-Félicien est célébrée le 9 juin <sup>20</sup>, la Saint-Louis le 25 août. La date du 9 juin doit être abandonnée, car, en 1644, elle correspond au dimanche de la Pentecôte, et l'évêque dut célébrer cette fête soit à Sarlat même, soit dans les environs immédiats, puisque nous savons que, 15 jours plus tard, il prêchait dans sa ville épiscopale. La date du 25 août, un dimanche également, est plus satisfaisante. Alors qu'on ne comprendrait guère que, prêchant le jour de la Saint-Félicien, le prédicateur ait accolé au saint patron du lieu le souvenir de saint Louis, on s'explique beaucoup mieux l'inverse. Il faut donc, croyons-nous, dater ce sermon, et par conséquent le séjour de Jean de Lingendes à Issigeac, du 25 août 1644. Si l'on admet cette date, on peut alors fixer à la mi-septembre le passage de l'évêque à Villefranche. En effet, le sermon prononcé à cette occasion <sup>21</sup> ne nous permet pas par lui-même de trouver une solution au problème qui nous intéresse. Mais si on replace ce passage dans le cadre de la visite du diocèse, on peut penser que, venant d'Issigeac (25 août), Jean de Lingendes se rendit à Cadouin (6-10 septembre), et de là à Villefranche, où il prononça son sermon le 11 ou le 18 septembre.

Jean de Lingendes interrompit sa tournée pastorale au mois d'octobre car, le 12 de ce mois, il présidait à Sarlat une assemblée diocésaine de son clergé <sup>22</sup>. Le moment était en effet peu favorable pour des manifestations religieuses, les fidèles des campagnes étant occupés, en ce mois d'octobre, à deux des plus importantes récoltes du pays : les vendanges et le ramassage des châtaignes. Nous ne pouvons dire si Jean de Lingendes, les travaux agricoles terminés, recommença sa visite. Mais nous le trouvons à Sarlat lors de la fête de la Vierge (8 décembre), car, à cette occasion, il prononça un sermon dans l'église du couvent des Filles de Sainte-Claire <sup>23</sup>. Il se trouvait aussi à Sar-

(19) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 617-624.

(20) Le *Proprium Sanctorum Diocesis Sarlatensis*, au 9 juin, nous enseigne que dans le diocèse la Saint-Félicien était célébrée le même jour que dans l'ensemble de la chrétienté.

(21) J. de Lingendes prononça en effet un sermon à Villefranche. Cf. Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 730 et suiv.

(22) Cf. Arch. dép. Gironde, G 585.

(23) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 568 et suiv.

lat lors des fêtes de Noël, comme nous l'apprend un sermon prêché à la cathédrale le 25 décembre <sup>24</sup>.

L'année 1645 devait à nouveau amener Jean de Lingendes loin de son diocèse, d'abord à Bordeaux lors de l'assemblée provinciale, puis à Paris. Il ne semble pas qu'il y soit revenu.

C'est au cours de cette visite pastorale que se place l'événement le plus marquant du rôle religieux de Jean de Lingendes, évêque de Sarlat, nous voulons parler de la vérification du Saint-Suaire de Cadouin, qui eut lieu le 10 septembre 1644. Cet acte a très vivement frappé ses contemporains ; les moines de Cadouin avaient sur le champ, pour des questions très nettes d'intérêt, assuré la plus large diffusion à cette vérification qui devait, pensaient-ils, redonner à leur vieille abbaye un peu de sa grandeur passée. Au XIX<sup>e</sup> siècle, pour des raisons identiques de pèlerinage, des auteurs ont été amenés à s'occuper à nouveau de la question. Aussi ne doit-on pas s'étonner de trouver sur ce sujet une abondante littérature <sup>25</sup>.

L'histoire du Saint-Suaire de Cadouin a été étudiée à plusieurs reprises au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Dès 1624, le père J.J. Chifflet lui consacrait plusieurs pages dans son *Historica Crisis* et, quelques années plus tard, une traduction française en était donnée dans le livre *Hierothomie de J.C. ou discours des Sts Suaire de N.S.*, par A.D.C.P. Les conclusions de ces deux ouvrages étaient peu favorables au Saint-Suaire de Cadouin, dont l'authenticité était mise en cause au profit du Suaire de Turin ou de celui de Besançon. Et l'on se contentait d'en faire un des linges (*linteamina*) <sup>26</sup> qui avaient servi à la sépulture de Jésus, mais non le suaire principal. Les moines de Cadouin comprirent fort bien le danger de ces ouvrages, et ils se décidèrent à écrire, à leur tour, un ouvrage qui réfuterait les précédents et convaincrerait les fidèles. Et, pour frapper les esprits, ils demandèrent à l'évêque de Sarlat de leur fournir un certificat d'authenticité du Suaire. A cette fin, ils firent parvenir à Jean de Lingendes et à son vicaire général (Gabriel de La Brousse ?) les manuscrits <sup>27</sup> et pièces originales sur lesquels ils se basaient pour proclamer la véracité de leurs dires. Le 26 octobre 1643, Jean de Lingendes et son vicaire général don-

(24) *Ibid.*, fol. 581 et suiv.

(25) Notons que la *Continuation de Tarde* n'en parle pas.

(26) Cf. *Evangile selon saint Jean*, chapitre XX.

(27) Au sujet des manuscrits subsistants de l'abbaye de Cadouin, cf. Solange Corbin, *Le fonds manuscrit de Cadouin*, suppl. au *B.S.P.*, t. 81 (1954).

naient chacun leur approbation, après avoir soigneusement confronté l'ouvrage avec les textes <sup>28</sup>.

Cette approbation ne suffit pas à Jean de Lingendes. Il profita de son passage à Cadouin, le 10 septembre 1644, pour procéder sur les lieux mêmes à une enquête canonique, avec l'aide de trois chanoines de son église cathédrale <sup>29</sup> et de deux prêtres de la Société de Jésus <sup>30</sup>.

L'enquête à laquelle ils se livrèrent explique le séjour relativement long que fit Jean de Lingendes à Cadouin (du 6 au 10 septembre). Ce fut donc le 10 septembre que, solennellement, l'évêque, dans un procès-verbal, déclara que le Suaire conservé à Cadouin était véritablement le Saint-Suaire de Jésus-Christ. Un vitrail de l'église de Cadouin nous rappelle le fait.

Grâce au procès-verbal dont nous avons parlé et à la copie d'un manuscrit conservé au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les archives de l'abbaye <sup>31</sup>, nous connaissons le déroulement de la cérémonie et les arguments invoqués par Jean de Lingendes en faveur du Saint-Suaire de Cadouin, « ce divin trésor qui est des plus précieux du monde ».

Dans deux sermons, que nous ne possédons pas, Jean de Lingendes loua les mérites de la relique, puis il en fit l'ostension au peuple. Voici un exemple de réfutation de l'évêque aux objections opposées à l'authenticité :

« 2<sup>e</sup> objection : Lequel des suaires du fils de Dieu est vraiment celui de Cadouin ? puisqu'on parle de plusieurs dans la chrétienté ?

« Réponse : on répond qu'il est en effet le Suaire que le Vénérable Bède dépeint en son livre des Lieux saints, chap. 5, faisant long de 8 pieds, sçavoir celui-ci... D'où il faut inférer que c'est à grand tort que depuis quelques années les villes de Besançon et de Turin se l'attribuent, étant indubitable que ni l'une, ni l'autre n'en a jamais eu la possession, et la raison en est, parce que... tous les anciens documents de ce monastère... se trouvent entièrement conformes à l'histoire rapportée par Bède ».

(28) Cf. abbé Carles, *Histoire du Saint-Suaire*, pp. 53-54. L'auteur s'est servi du livre édité par les religieux en 1644, un in-18, imprimé à Paris. Rarissime, cet ouvrage ne se trouve pas dans les bibliothèques publiques où nous avons travaillé. Notons que le livre dont parle le vicomte de Gourgues, *Histoire du Saint-Suaire*, et qu'il signale à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (H 1331) et à la Bibliothèque de l'Arsenal (n° 14348 bis), est en réalité l'ouvrage du P. Chifflet, comme nous avons pu nous en rendre compte grâce à d'anciens inventaires de ces bibliothèques. Il semble néanmoins, d'après les catalogues, qu'il ait existé, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, un H 1331 bis qui ne se trouve pas sur les rayons et qui pourrait être l'ouvrage indiqué.

(29) Gabriel de La Brousse, Antoine Nicol et Pierre du Breuil.

(30) Pierre de La Brungelie et Pierre de Jarrige.

(31) Bibl. nat., coll. Périgord, vol. 37, fol. 127 v°-128.

Un autre argument était que le Suaire de Besançon n'était approuvé que par Grégoire XV, celui de Turin par trois papes, tandis que celui de Cadouin l'était par quatorze papes, dont Clément III.

Une large publicité fut donnée à ce procès-verbal d'authenticité de Jean de Lingendes, qui fut imprimé dès 1644, pour qu'il atteigne une plus grande masse de fidèles. En 1645, les moines publiaient à Bordeaux un *Abrégé de l'histoire du Saint-Suaire de N. Sauveur J. Christ, transporté de l'Orient en France dans l'Abbaye de Cadouin, diocèse de Sarlat, en Périgord*, et ils accordaient une large place aux approbations et attestations de Jean de Lingendes « dont les hauts mérites sont assez connus par toute la France <sup>32</sup> ».

Il est incontestable que ces cérémonies jouèrent un rôle considérable dans la vie spirituelle du diocèse. Cadouin rede vint, à un degré moindre d'ailleurs que dans les siècles passés, un centre de pèlerinage dont le rayonnement ne fut pas négligeable. Et devant les résultats ainsi obtenus en un si court séjour, on ne peut que regretter que Jean de Lingendes ait si peu résidé dans son diocèse. Mais il était sollicité ailleurs, par une tâche tout aussi importante : la *prédication*.

Jean VALETTE.

(A suivre)

(32) *Op. cit.*, p. 13. La Bibliothèque de l'Arsenal, sous la cote 4 H 6906 (ancien H 14848 bis), en conserve un exemplaire. C'est l'ouvrage dont s'est servi le vicomte de Gourgues, si l'on en croit la cote qu'il donne, car le titre est différent.

## L'Église de Saint-Front-sur-Nizonne

Cette paroisse, dédiée à saint Front et située à 5 km au S.O. de Nontron, était appelée autrefois Saint-Front-de-Chanhiers (XIII<sup>e</sup> s.), de Capniers (XIV<sup>e</sup> s.) ou de Champniers, avant de s'appeler Saint-Front-sur-Nizonne qui est aujourd'hui son nom officiel<sup>1</sup>. L'église en est fort intéressante, encore qu'elle soit d'une simple paroisse rurale et qu'elle ne semble pas avoir été le siège d'un prieuré. Elle n'a d'ailleurs pas le renom qu'elle mérite, sans doute de par sa situation à l'écart des routes. Dans *Le Périgord illustré* (1851), l'abbé Audierne écrit simplement (p. 597) : « pla-



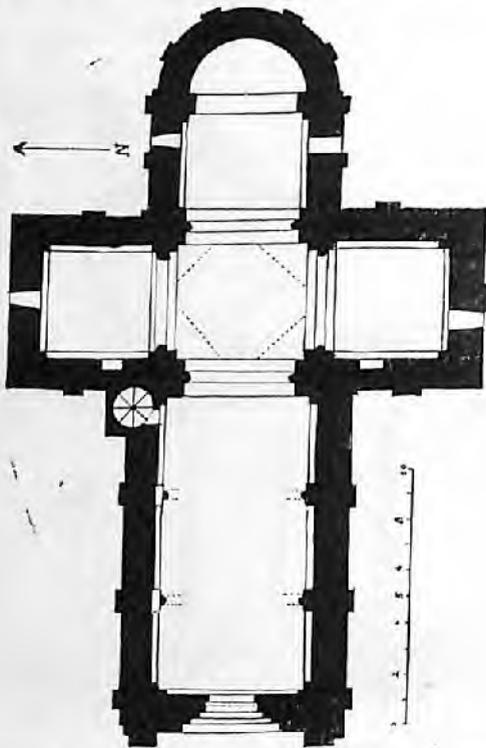
cée au fond des bois, sur une élévation faite de main d'homme et auprès d'une belle fontaine<sup>2</sup>, seule dans cet affreux désert, elle ouvre un champ aux réflexions ». En vérité, l'église est à la

- 
- (1) Arrondissement et canton de Nontron ; la dénomination actuelle de la commune a été fixée par décret du 6 juillet 1912.
  - (2) Cette fontaine est en réalité la source de la Nizonne (ou Lizonne) qui parcourt une partie du Nontronnais et du Ribéracois avant d'aller se jeter dans la Dronne, à Petit-Bersac.

naissance du coteau et ne s'implante nullement sur une motte artificielle. Dans *Le Dictionnaire géographique de la France* (1902), P. Joanne dit : « au milieu des bois, église abandonnée », ce qui est inexact, car le bourg de Saint-Front — bien modeste en vérité — est très proche de l'église.

L'église est un édifice roman du premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle, orienté, de plan cruciforme avec une abside arrondie.

La nef barlongue, de trois travées, a perdu sa voûte en berceau brisé : il en reste les naissances, avec quatre assises au-dessus d'un bandeau en quart de rond. Les goutterots, fort déversés, attestent que la voûte s'est effondrée. Les contreforts plats ont été repris au XIV<sup>e</sup> siècle. En 1668 « la nef voustée menace ruyne



du costé du septentrion ; il y a besoin de deux pilliers <sup>3</sup>. En 1737, un orage ayant écrasé une partie de la nef, on la répara sans retard et le culte reprit en 1738. La nef aveugle est maintenant sous un lambris. La voûte disparue reposait sur des doubleaux retombant sur des colonnes engagées à dossier que réunissent

(3) Il faut, évidemment, lire « contreforts ».

des arcs d'applique plein cintre. Un escalier en vis est pratiqué dans une cage accolée à la soudure de la nef et du croisillon nord.

La croisée du transept est voûtée d'une coupole sur trompes formant approximativement un octogone d'où naît la calotte en blocage.

Les grands arcs plein cintre, à rouleau, retombent sur des colonnes engagées à dossier ; leurs huit chapiteaux sont frustes, ainsi d'ailleurs que ceux de la nef, à l'exception de ceux du sud qui sont sculptés de dents de scie et de fleurs de lys. Les bases sont partiellement invisibles, le pavement ayant été



exhaussé ; celles que l'on peut encore voir sont profilées de deux petits tores entre des gros, ou d'un tore au-dessus d'un talutage. On relève des croix de consécration sur les colonnes.

Les croisillons, voûtés de berceaux, font une saillie impor-

tante. Leurs murs de fond sont percés chacun d'une baie plein cintre. Leurs murs E. et O. sont élévis d'arcatures plein cintre retombant sur des pilastres et sur des culs-de-lampe à trois ressauts chanfreinés.

Les goutterots de la travée du chœur ont reçu chacun un arc d'applique et une baie plein cintre. Ce chœur est voûté en berceau. L'abside semi-circulaire est lisse ; ses baies ont été aveuglées ; elle est voûtée d'un cul-de-four.

Extérieurement, les élévations révèlent d'innombrables reprises : les huit contreforts à larmier de la nef, ont tous été retouchés au XIV<sup>e</sup> s. et postérieurement. Par contre, les treize contreforts plats du transept et de l'abside ont été moins retouchés. Une corniche court sur les murs goutterots de la nef ; elle repose sur vingt-et-un modillons de chaque côté, quelques-uns seulement étant sculptés. Les murs sont en appareil moyen, assez régulier, sauf aux endroits où les réparations, généralement hâtives, se sont contentées de blocage.

La façade occidentale, encadrée de contreforts plats, est percée d'un portail à quatre voussures légèrement brisées, certaines moulurées de tores ; l'archivolte à tête de clous retombe sur des colonnettes engagées à dossier. De gauche à droite, les chapiteaux, ornés d'enroulements aux angles et sculptés, figurent : le premier, une tête léonine mordant des rubans entrelacés ; les deux suivants, de longues feuilles stylisées ; le quatrième, une sirène à quatre queues squameuses ; le cinquième a disparu ; le sixième représente une femme nue, accroupie entre des essés ; le septième un chien poursuivant un cerf ; le dernier un homme nu à tête lunaire montrant son sexe de sa main et entouré d'esses. Toute cette sculpture est maladroitement mais pittoresque ; les proportions sont invraisemblables (têtes plus hautes que le tronc qui les porte), et il semble vain de chercher un symbolisme dans cet ensemble. Les tailloirs chanfreinés sont sculptés, ou plutôt gravés en méplat de fleurs de lys, d'esses, d'oiseaux, et d'entrelacs de galons. Les astragales toriques sont épais, les bases sont profilées de trois tores empilés, ou d'un cavet entre deux tores. Au-dessus du portail, court un cordon reposant sur six corbelets sculptés de grotesques, d'un escargot, d'un barillet. La façade occidentale s'amortit par un pignon sommé d'une croix de pierre.

Le clocher carré, placé au-dessus de la croisée du transept, est à trois étages retraités. L'étage médian est orné, sur chaque face, de trois arcs d'applique brisés ; retouchée, la face O. ne conserve qu'un arc ; celle du Sud n'en a plus que deux. Un cordon souligne le dernier étage qui est percé d'une baie rectangu-

laire ou arrondie (XVII<sup>e</sup> siècle) sur chaque face, et qui est couvert d'une toiture à quatre pans. Ce type de clocher, assez élégant et bien équilibré, n'est pas rare dans le Nontronnais où l'on peut citer entre autres ceux de la Chapelle-St-Robert, Reilhac, Hautefaye, Saint-Martin-le-Pin, les Graulges, Saint-Pardoux-de-Marcuil.

Jean SECRET.

## DOCUMENTS INÉDITS SUR L'AFFAIRE GRELLETY

Déjà plus de trois siècles se sont écoulés depuis la fin des exploits du capitaine Grellety, chef des Croquants de la forêt de Vergt. Si la légende s'est emparée de celui qui fut « l'âme de l'agitation paysanne » dans cette région, on ne doit pas pour autant négliger de rechercher la vérité historique.

Dans le passé, quelques historiens, au cours de leurs travaux d'études générales sur le Périgord, ont fourni, çà et là, des indications sans doute brèves mais fort précieuses, sur ce fils du Pariage qui devint « l'insigne capitaine des peuples du Périgord <sup>1</sup> ». Il est juste de rappeler que la notoriété de Grellety échoit au regretté Géraud Lavergne qui révéla, en 1931, trois pièces inédites sur le personnage, à savoir : le récit de Chevalier de Cablane, l'interrogatoire criminel et la mise à la question de deux complices de Grellety, l'ordonnance du sénéchal de Périgord contre les derniers Croquants (1639) <sup>2</sup>.

Au hasard d'une recherche, nous avons pris connaissance de quatre documents aussi variés que curieux, et que l'on peut considérer comme complémentaires de ceux précités. Le premier <sup>3</sup> date du début du XIX<sup>e</sup> siècle et provient du vieux repaire des Bourboux <sup>4</sup> où une famille bourgeoise — les Dumas — le conservait. Rédigé au cœur même de cet attachant Pariage boisé et montueux, si secret et combien méconnu, il rapporte, en cours à cette époque, une certaine tradition sur Grellety pendant son existence de hors-la-loi.

« Presque tous les vieillards que j'ai faite parler », indique son auteur — une femme, semble-t-il — « s'accordent à faire la même narration... Je ne sais si tout y est conforme à la vérité... Pendant les longues soirées d'hiver, le vieillard entouré de sa famille se plaît à raconter l'histoire des *élèves* de Grellety. » Aussi convient-il de souligner que nous nous trouvons en présence d'une pièce de seconde main, de deux cents ans postérieure à la dramatique rébellion du Pariage. La prudence d'usage est donc nécessaire à l'égard d'un tel manuscrit dont nous avons dégagé les points présentant un certain intérêt.

(1) Elie de Biran, *Le soulèvement des Croquants en Périgord (1636-1637)*, dans *B.S.H.A.P.*, t. 4, p. 325; Tamizev de Larroque, P. Huet et le comte de Saint-Saud, *Le livre-journal de Pierre de Bessot (1619-1652)*, dans *B.S.H.A.P.*, t. 20, p. 70. Ajoutons que la Collection de Périgord, à Paris, contient diverses notes sur Grellety, dont les références seront citées au cours de l'étude.

(2) *B.S.H.A.P.*, t. 58, p. 165 et t. 89, p. 58.

(3) Arch. dép. Dordogne, J 69.

(4) Les Bourboux, hameau, commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol. Ancien repaire noble avec une charmante chapelle du XVIII<sup>e</sup> s. (J. Secret, *Vieilles demeures des environs de Périgueux*, 1954, p. 58). — Les Dumas de Lalande achetèrent les Bourboux le 16 octobre 1780 aux Bardou de Segonzac, seigneurs de Saint-Pardoux-sur-Dronne. (Arch. dép. Dordogne, 2 E 1840/9, et Bibl. nat., coll. Périgord, t. 152, fol. 260).

Grellety, qui vivait au village de Boutina <sup>5</sup>, paroisse de Vergt, « perdit un procès contre de Jaujay <sup>6</sup>, seigneur de Boiras et citoyen de Périgueux, qu'il détestait. » Pour assouvir sa vengeance, il abattit d'un coup de fusil un serviteur de ce seigneur après lui avoir fait crier, haut et fort, sur un arbre : « M. Jaujay me tue ».

Un paysan n'avait-il point vu, au clair de lune, de Jaujay parler avec la victime ? D'autres témoignages accablaient le seigneur de Boiras.

« ... Le grand prévôt <sup>7</sup>, témoin des débats, voyait en Jaujay la figure d'un honnête homme et ne pouvait se résoudre à le croire coupable. On raconte que, couché avec sa femme, il s'entretenait de ce procès, prenant grand intérêt à de Jaujay. Mais, dit sa femme, faisait-il clair de lune ? Il faut vérifier ! Il s'empresse d'ouvrir un calendrier et, plein de joie, il demande à parler au président et lui fait remarquer combien il est facile de prouver au témoin qu'il vient de mentir, puisqu'il n'y avait pas de clair de lune ce soir-là. M. Jaujay fut acquitté ; ce qu'apprenant, Grellety prit la fuite dans la forêt, car il venait de savoir aussi qu'il était soupçonné en sa qualité d'ennemi du sieur Jaujay contre lequel il avait déjà proféré publiquement des menaces de vengeance. » Grellety réunit alors « un grand nombre de bandits qui le reconnurent pour chef. »

La troupe, qui se cachait dans les fosses <sup>8</sup> de la forêt de Vergt, devait recueillir argent et vivres pour subsister.

- 
- (5) Boutinas, hameau, commune de Vergt. En 1967, une famille Grellety y demeure. Chevalier de Cablane fait habiter Grellety à Castaudours, hameau voisin (*B.S.H.A.P.*, t. 58, p. 167).
- (6) Il s'agit de Jehan de Jonjay, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux en 1620, conseil de la ville de Périgueux en 1636, qui fut tué, le 7 décembre 1638, par les Croquants dans la forêt de Vergt (*B.S.H.A.P.*, t. 20, p. 91; chanoine J. Roux et J. Maubourguet, *Le Livre Vert de Périgueux*, t. 1, p. 13).
- (7) Martial d'Alesme, ancien avocat du roi, nommé le 13 février 1606, lieutenant-criminel en la sénéchaussée de Périgord. Son fils lui succéda le 8 juillet 1645. (*Le Livre Vert*, t. 1, p. 12).
- (8) L'une d'elles, anciennement appelée « le trou de Grellety », aujourd'hui plus connue sous le nom de « trou du Cros » ou « le Boudan », est un grand effondrement occupant l'axe d'un vallon sec proche du château de Rossignol. A son sujet, nous indiquons un extrait de lettre parue dans *les Affiches de Périgueux*, du 4 février 1789 : « ... Nous avons une seconde caverne en Périgord, moins belle à la vérité [que Miremont], mais fameuse par la retraite d'un nommé Grellety, homme extraordinaire, à la fois juste et mercenaire, faisant éprouver ses duretés aux uns, et faisant du bien aux autres... Cette grotte appelée vulgairement « trou de Chapluce », est située dans la paroisse de Chalagnac, à l'extrémité de la forêt de Vergt, à deux lieues de Périgueux. L'entrée en est effrayante, et n'annonce rien de remarquable; mais après avoir parcouru cent pas, on entend des cascades qui tombent avec un fracas épouvantable. Plus loin, on aperçoit à la faveur des flambeaux... plusieurs caves creusées naturellement dans le roc. On voit même les traces de la fumée, signe certain qu'elle a été habitée... » (Bibl. nat., coll. Périgord, t. 23, fol. 399; voir *B.S.H.A.P.*, t. 20, p. 88).

... « Une femme, se retirant un peu tard d'un marché de Vergt, rencontra sur son chemin quelqu'un qui lui demanda si elle n'avait pas peur de Grellety : « Je sais, dit-elle, qu'il est dangereux de le rencontrer et je suis un peu inquiète, car j'ai vendu notre cochon, et j'en apporte le prix. Cependant, il lui serait difficile à trouver puisque je l'ai placé sous ma coiffure ». Aussitôt fut abattue la coiffure de cette pauvre femme et l'argent enlevé par son interlocuteur qui disparut dans la forêt. C'était Grellety lui-même à qui elle avait confié son secret. »

Le résultat médiocre de ce genre d'opération impopulaire incita Grellety à lever un péage sur les personnes traversant la forêt et à frapper d'impôts les habitants du voisinage. C'est ainsi que Haussire<sup>9</sup>, seigneur des Bourboux, était forcé de lui donner, chaque année, un bœuf gras et du blé. Les croquants promettaient le respect des biens et des personnes.

Cette situation exceptionnelle et dangereuse devenait peu à peu insupportable à Haussire, qui résolut de s'emparer de Grellety à l'issue d'un dîner. Sur un coup de sifflet de leur chef qui avait enregistré divers mouvements de domestiques, plusieurs hommes armés parurent dans la cour. Grellety déclara à son hôte : « un autre coup de sifflet mettrait votre habitation en feu, mais puisque vos intentions à mon égard ne sont que douteuses, je me contenterai d'amener deux bœufs au lieu d'un, et double rente en froment, et vous recommande d'être prudent à l'avenir. »

« ... Le curé d'Eglise-Neuve<sup>10</sup> eut aussi le projet de s'emparer de Grellety ; mais comme il ne l'avait pas tenu secret, ce dernier en fut averti. Engagé plusieurs fois à venir dîner au presbytère, Grellety lui promit enfin, mais à la condition qu'il lui en donnerait l'exemple. Le curé se rendit auprès de lui ; les voleurs s'en emparèrent et le pendirent à un arbre par ordre de leur chef. »<sup>11</sup>

La maréchaussée poursuit inlassablement, en terrain difficile, l'agile petite troupe qui tend de savantes et meurtrières embuscades. Ainsi Grellety « fit couper plusieurs chênes et rangea de grandes bûches sur deux lignes et dans l'endroit le plus obscur de la forêt. Il les fit couvrir d'habillement, et au moyen de bâtons noircis au feu, il imita des gens armés. » L'attaque

(9) Jehan Haussire, procureur, 3<sup>e</sup> consul de la ville de Périgueux en 1629. De Catherine Reynal, son épouse, il eut Jacques, sieur de la Pinerie et Bertrand, sieur des Bourboux. (*Le Livre Vert*, t. 2, p. 478 et *Vieilles demeures*, p. 58). La famille Haussire possédait au XVII<sup>e</sup> s. de nombreux biens dans les paroisses de Grun et de Creyssensac. (Arch. dép. Dordogne, 2 E 1840/53-54).

(10) Eglise-Neuve-de-Vergt, commune. Anciennement : Eglise-Neuve-du-Sel.

(11) Un des trois prêtres tués par les Croquants (Bibl. nat., ms. fr., n<sup>o</sup> 18432, fol. 100).

eut lieu comme prévu, mais Grellety et les siens « arrivèrent par derrière les archers qu'ils mirent en déroute. »

Enfin le récit s'achève sur l'intervention personnelle du grand prévôt « qui achète un petit domaine à Puyhaut <sup>12</sup>, village situé environ à deux kilomètres de la forêt, afin de mieux surveiller les voleurs ». Grellety le nargue en s'emparant une nuit de son troupeau. Déguisé en mendiant barbu errant dans la forêt, le grand prévôt est enrôlé par les Croquants. Peu après, il s'enfuit connaissant les caches, le nombre de soldats, les moyens de défense et le domicile de Grellety. Il revient en force, par surprise.

« Grellety fut enfin mis en déroute et plusieurs de ses voleurs furent condamnés au supplice. On raconte qu'en montant sur l'échafaud, ils demandaient pardon à Dieu et aux hommes, mais jamais au grand prévôt qu'ils disaient traître et aussi coquin qu'eux... La tradition ne dit pas ce qu'est devenu Grellety... ».

\*  
\*\*

Le deuxième document qui est un « *Mémoire sur les soulèvements de Guyenne* », rédigé au printemps de 1641, corrobore, en de nombreux points, le récit de Chevalier de Cablanc. Les différentes péripéties <sup>13</sup> qui précédèrent la bataille de La Sauvetat en Agenais, puis le règlement de cette affaire par une abolition générale des survivants, y sont évoqués. La position de Grellety, face à la défaite, apparaît clairement :

« ... Mais il arriva que comme le seul bruit de cette abolition les fit séparer et quitter les armes, aussy la réserve de quelques personnes et en cas particuliers en contraignit plusieurs de se tenir dans les forests, et particulièrement dans celle de Vern pour la sûreté de leurs personnes, où derechef, pour pouvoir subsister, ils furent contraincts de faire et exercer plusieurs voleries ; et comme les maux s'entresuivent, ils se portèrent à toute sorte de crimes (le violement excepté) tellement que depuis ce temps-là l'on n'a peu passer avec seureté à trois ou quatre lieues à la ronde de la forest de Vern ; et quoy que pendant ce temps feu M. Bourdeille, sénéchal et gouverneur en Périgord <sup>14</sup>, et messieurs de Périgueux ayant fait plusieurs courses sur eux

(12) Puy-Nau, hameau, commune de Grun. Altitude : 208 mètres.

(13) La prise de Bergerac par les Croquants eut lieu le 12 mai 1637. (Bibl. nat., Coll. Périgord, t. 48, fol. 123 et 136). — L'occupation, par eux, d'Eymet et de La Sauvetat, se situe aux environs du 28 mai 1637 (Arch. Aff. étr., Périgord, n° 827).

(14) Le sénéchal mourut le 14 mars 1641, à La Feuillade (Voir *B.S.H.A.P.*, t. 20, p. 97).

avec perte de force gens de bien, pris quelques-uns à diverses rencontres, et iceux fait supplicier. »

Le mémoire insiste sur l'importance des mesures prises en vue de briser un mouvement « qui a tellement grossy », et soutenu par une population rurale pauvre : l'envoi des régiments de Ventadour et de Grignols, l'abattage de la plus grande partie de la forêt.

La guerre qui ravage le Pariage cause bien des tourments à l'armée royale. Lors de l'attaque lancée par le comte de Grignol, « il y fut tué plus de deux cents personnes, parmi lesquels étaient plusieurs gentilshommes et officiers du Régiment de Ventadour, et néanmoins, il ne fut pris ny tué nul de ces misérables, tant ils se sont rendus adroits à combattre, à avancer ou reculer quand il est besoing, dans ces lieux d'accès presque impossible à tous hommes hormis à eux. »<sup>15</sup> Voilà un hommage indirect sans doute, rendu à la valeur militaire des soldats de Grellety.

Enfin, sont rappelées les interventions du duc de La Force, dès le printemps de 1641, auprès du roi, en faveur de l'abolition « de ceux qui promettaient de quitter leur vie passée pour en prendre une meilleure et s'employer au service du Roy », interventions qui ouvrent la voie à des pourparlers par l'intermédiaire d'émissaires<sup>16</sup>. Un rapide tableau brosse un lourd bilan de l'action des Croquants et apporte de sérieux indices permettant de déterminer les débuts de leur soulèvement.

... « Ceux qui demandent particulièrement l'abolition sont les nommés Greleti .....  
 .....  
 et autres jusques au nombre de ..... lesquels ont esté presque toujours attroupés ensemble depuis la première abolition de l'année 1637, mais parce qu'il y a peu d'hommes et de femmes dans le Pariage et lieux circonvoisins, qui ne leur ayent presté ayde et assistance, soit en leur fournissant vivres et retraites, soit en leur donnant advis des entreprises qu'on faisait sur eux, mesmes qui outre les ordinairement attroupés, plusieurs autres se sont meslés et trouvés avec eulz en divers rencontres.

Il semble du tout nécessaire pour estouffer entièrement ce mal et le mettre en tel estat qu'il ne puisse plus renaistre, que cette abolition soit générale comme celle de 1637 et sans les réservations y contenuës. Les crimes pour lesquels l'abolition est demandée sont le soulèvement publicq, *avoir subsisté et roulé, nuict et jour avant l'abolition de 1637* et toujours depuis à main

(15) *B.S.H.A.P.*, t. 58, p. 173.

(16) *Ibid.*, p. 175.

armée, résisté aux armes du Roy, reffusé et empesché la levée de partie des sommes imposées seur eu par le Roy, commis toutes sortes de meurtres, assassins, guet-apends, et de sang-froid bruslé diverses maisons <sup>17</sup>, attaqué et mesme tué le vis-seneschal <sup>18</sup> qui conduisait un prisonnier et enlevé icelluy prisonnier, tué trois prestres, commis toute sorte de voleries et violences nuit et jour, hormis et excepté d'avoir pillé les églises, violé femmes ny filles, ny enlevé les deniers royaux a quoy ils n'ont jamais touché. »

\*  
\*  
\*

« *L'Arrest d'abolition pour ceux qui avaient pris les armes en forest de Vergt* » — notre troisième document — est un imprimé in-folio, encarte parmi des mélanges historiques <sup>19</sup>. Dans le fond comme dans la forme, il affecte la présentation immuable des actes de ce genre. Toutefois, il apporte — seul à le faire — une intéressante précision en citant le prénom du frère de Grellety : « ...

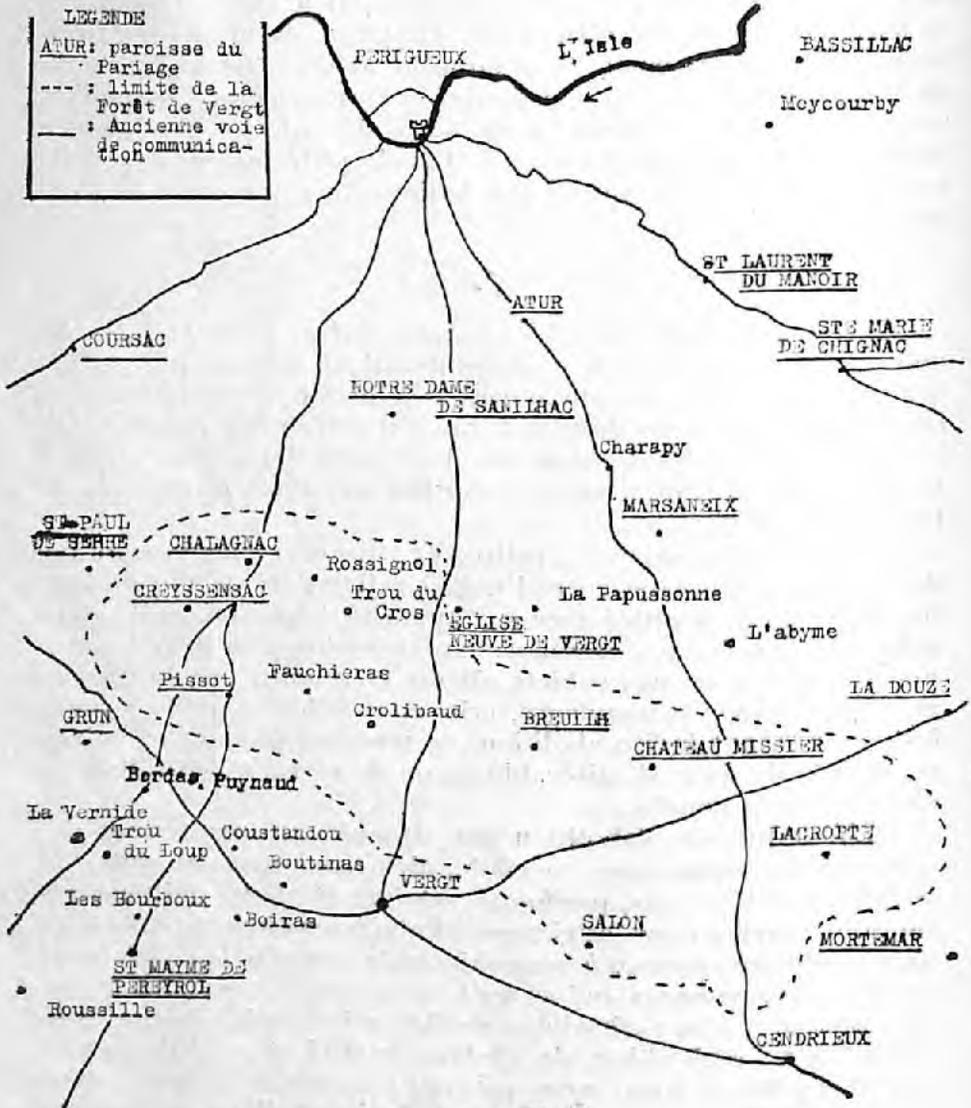
[il y eut des sujets] ... retirez et attroupez sous la conduite des nommez Pierre et autre Pierre Grelletys frères, dans nostre forest de Verg, et attiré avec eux quantité de personnes de mauvaise vie des lieux et paroisses circonvoisines, où ils ont continué d'exercer sur nos sujets allants et venants par la campagne les mesmes brigandages, crimes et voleries qu'ils avaient fait auparavant ladite abolition, ne pouvans par aucun moyen se maintenir dans si misérable façon de vivre, qu'en pillant et saccageant le peuple... »

L'étendue de l'abolition est dégagée en ces termes : ... « Avons de nostre grace spéciale, pleine puissance et autorité royalle, quitté, remis, pardonné, esteingt et aboly, quittons, remettons, pardonnons, esteignons et abolissons par ces présentes signées de nostre main à nos subjects de nostre país de Périgord et provinces voisines, qui se sont attroupez et assemblez en armes contre nostre autorité et service, soit depuis ou avant nosdites lettres d'abolition, de quelque qualité et condition qu'ils soient, mesme à tous ceux qui sont compris et nommez dans nosdites lettres, comme exceptez de ladite abolition, sans aucun reserver ny excepler, les crimes de sédition, rebellion et révolte

(17) Dont celle de Martial d'Alèsme, sieur de Meycourby, paroisse de Bassillac. (*B.S.H.A.P.*, t. 32, p. 73 et t. 58, p. 206).

(18) Maître Jean de La Brousse, écuyer, sieur de Broignac, fut tué en 1638 à la Papussonne, près Marsaneix, alors qu'il menait en prison à Périgueux, Jean Pinot — fils d'un pasteur de Bergerac — « qui cherchait à soulever le peuple ». (*B.S.H.A.P.*, t. 20, p. 89 et Arch. dép. Dordogne, J 31).

(19) *Bibl. nat.*, ms. fr. n° 4873, Chantereau Le Fèvre 30, fol. 130.



LE PARLAGE AU TEMPS DE GRELLETY

ci-dessus mentionnez, et tous les meurtres, bruslemens, incendies, guet à pan, volleries, exactions et généralement tous les crimes exceptez et non exceptez par ladite abolition de quelque nature qu'ils puissent estre, ensemble tout ce qui a esté fait par ceux qui ont participé, en quelque sorte et manière que lesdits crimes et excez ayant esté commis, voulans que la mémoire en soit à jamais esteinte, et qu'ils ne puissent estre recherchez ny inquiétez ores ny a l'advenir nonobstant que lesdits crimes ne soient cy particulièrement exprimez. Et à ces fins les en avons deschargé et deschargeons, et les avons remis et restituez, remettons et restituons en leur bonne famme et renommée au païs, et en leurs biens non d'ailleurs confisqueuz, leur remettants toute peine et amande corporelle, criminelle et civile, en quoy pour raison de ce, ils pouvaient estre encourus envers nous et justice, cassons, révoquons et annulons toutes procédures, informations, décrets, sentences, jugemens et arrêts qui s'en pourraient estre ensuivis, *imposons sur ce silence perpétuel* <sup>20</sup> à nos procureurs généraux, leurs substituds et à tous autres. N'entendons toutefois comprendre en nos présentes lettres d'abolition, la mémoire et les biens de ceux qui ont esté exécutez à mort, pour raison desquels lesdits jugemens demeureront en leur force et vertu ; à la charge aussi que lesdits coupables desdits crimes ne tomberont plus en semblables fautes et désordres, sur peine d'estre descheus de la présente grâce, et de faire revivre la mémoire de leurs crimes pour en estre punis exemplairement...

.... Donné à Saint Germain en Laye au mois de janvier, l'an de grâce mil six sens quarante deux, et de nostre règne le trente-deuxiesme, signe, Louys. » Plus bas, on lit : « A Paris, le conseil du Roy y estant, le samedi vingt-cinquiesme mil six sens quarante deux. »

\*  
\*\*

Le quatrième document, enfin, qui est constitué de divers rapports et lettres <sup>21</sup>, formant un tout et provenant de la chancellerie, apporte quelques lumières sur la conjuration de Madaillan dont le but inavoué fut d'obtenir la déchéance de Grellety et de régler ses propres comptes avec le duc d'Épernon et Jean-Louis, duc de La Valette, fils de ce dernier.

Pour faciliter la compréhension des textes présentés suivant la chronologie des événements, nous évoquerons brièvement l'étrange personnalité de Léon d'Albert de Laval, baron de

(20) Ce qui pourrait expliquer, pour la période de 1636 à 1642, l'importante lacune de la série B des Archives départementales que déplorait Géraud Lavergne (Cf. *B.S.H.A.P.*, t. 58, p. 206).

(21) Arch. com. Bergerac, fonds Faugère, 3<sup>e</sup> carton, n<sup>o</sup> 58.

Madaillan, « gentilhomme agenais plus indigne de cette qualité qu'un homme qui la porta jamais »<sup>22</sup>. Cet aventurier de mœurs déplorables parcourt l'Europe en proscrit par suite d'escroqueries et de crimes d'inceste. Lorsque survient la révolte de Guyenne, en 1637, il rejoint la France. Par on ne sait quelle faveur, les Croquants le désignent pour chef de la place de la Sauvetat, son terroir. Ce choix sera lourd de conséquences : son premier acte est de s'enfuir dès l'attaque lancée par La Valette<sup>23</sup>.

Quelques mois après, en décembre, avec quelle audace tente-t-il de faire croire au maréchal de Bourdeille, gouverneur de Périgord, que le roi lui avait fait grâce de ses crimes !<sup>24</sup> Pourchassé jusqu'en Quercy, Madaillan réussit à gagner l'étranger. En 1641, il réapparaît sous le ciel de Guyenne pour mettre à exécution un plan machiavélique. Il n'ignore rien des difficultés qui étreignent peu à peu son ancien compagnon Grellety. Ce dernier « perd constamment ses camarades de bataille, sans doute reçoit sans cesse des renforts, mais toute cette lutte, n'a ni perspective, ni programme, ni but. »<sup>25</sup> Aussi Madaillan se présente-t-il au camp des Croquants, assurant Grellety de son aide si ce dernier accepte « l'offre secrète du comte de Soissons d'appuyer un coup d'Etat que Soissons projetait contre Richelieu ». Méfiant, Grellety, qui, pour l'instant négocie avec le Pouvoir, repousse cette proposition insensée.

Non découragé par cet échec, Madaillan rejoint Paris, au début du mois d'octobre 1641, où sous un nom d'emprunt, il persuade, en grand secret, la duchesse d'Aiguillon (nièce de Richelieu) de l'imminence d'un complot ourdi par le duc d'Épernon contre la vie du roi et celle du Cardinal. Spéculant sur la défaveur présente du duc à la cour, il pense ainsi se venger de celui qui l'écarta, pour crimes commis hors du soulèvement, de l'abolition générale de 1637.

Notre aventurier, fort habile, réussit à obtenir un sauf-conduit et de l'argent après avis favorable de la Cour consultée à Amiens, et mieux encore, l'enregistrement de ses lettres de

(22) Madaillan-vieux, ancien repaire noble près de La Sauvetat-du-Dropt (Lot-et-Garonne). Charles d'Albert de Laval, habitant de Monflanquin, l'acheta en 1553 et se qualifia aussitôt baron de Madaillan. Il existe plusieurs branches de la famille de Madaillan issues de ce lieu, mais sans aucune parenté avec les Albert de Laval (*Revue de l'Agenais*, t. 21, p. 550; J. Andrieux, *Madaillan de La Sauvetat*, Agen, 1894).

(23) Le 1<sup>er</sup> juin 1637, l'armée royale pénétra dans la ville après un combat acharné et désespéré. Bilan des pertes : plus de 1.000 Croquants et 600 combattants de l'armée royale (dont 20 officiers) tués (Bibl. nat., Coll. Périgord, t. 182, fol. 245).

(24) *Invades de Bergerac*, t. 7, p. 286.

(25) B. Porchnev, *Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1963 (important travail d'après les archives inédites du chancelier Séguier, conservées à la Bibliothèque publique de Léninograd, Coll. Doubrowsky).

sauvegarde en Parlement. Assuré de la tranquillité publique, il se rend auprès de Grellety pour lui proposer « abolition et récompense s'il veut accuser le duc de l'avoir fait rechercher pour entreprendre sur la personne du Roy et du Cardinal. »<sup>26</sup> Grellety, pressant que Madaillan vise à le perdre, feint de se prêter de bonne grâce au complot, afin de gagner du temps.

La pièce suivante fait allusion aux préparatifs de la conjuration de Bergerac et aux précautions prises par Grellety pour la déjouer.

« — Le lundi 9<sup>ème</sup> novembre 1641,

Que Gerleti veust dire à soun Eminence que deux religieux ont esté le trouver de la part de Madaillan pour lui dire qu'il fallaist tuer et lui hont aporté un couteau, que depuis Le Sage de Bergerac a esté trouver le dist Gerleti de la part de Madaillan, pour le tennir dans ceste maudiste resollution avecque promesses de sa conservation et bonne fortune pour lui, et par avence le dist Sage<sup>27</sup> lui donna un abist de drap de Olende gris qu'il prist ches Hap, marchent de Bergerac, qu'il fist faire à juste tallieur, et deux pistollets qu'il fist faire au dist Bragerac, quil aporta au dist Gerleti. Que le dist Sage a esté du despuis conférer pleusieurs fois avecque ledist Garleti et le nourrir en seste heumeur ; que ledist Garleti veust a présent déclarer toust sessi à son Eminence et toutes les faveurs et asurances qui lui hont esté faites en lui donnent soun abolition, et Castanet soun cousin germain demurent aux Mondis<sup>28</sup> et soun seul conseil veust porter les susdits mémoires en allent chercher la grâce audist Gerleti et par préalable lons lui donne sent pistolles et un cheval pour faire le voiage de Paris. La Vignie, du Mas de Gaisac<sup>29</sup>, Castang, de la Monsie<sup>30</sup>, Jean Daniel, de Miramon<sup>31</sup> hont ména-

(26) Dans son ouvrage sur *la Vie du duc d'Espèron* (Amsterdam, 1736), Girard, (t. 4, p. 458), rapporte que « Grillety, insigne capitaine des Croquans, après la défaite et la dissipation de ses complices, s'était retiré dans une forest de Périgort; il exerçait de là, avec beaucoup de hardiesses, plusieurs meurtres et brigandages, qui avaient rendu son nom fameux à la cour... On dit que, quoiqu'il fut nourri au sang et au carnage, et accablé de crimes dont il ne pouvait plus espérer de pardon, il ne fut pas assez méchant pour écouter cette proposition. La première fois, il la rejetta, et si à la fin l'espérance de sa grâce l'en rendit capable, ce ne fut pas au moins pour soutenir jusqu'au bout cette méchanceté ».

(27) Hector le Sage, consul de Bergerac en 1637, un des signataires du procès-verbal (11 janvier 1637) contre les violences extraordinaires commises par le régiment de Tonneins, en garnison dans cette ville. (*Jurades de Bergerac*, t. 7, p. 240).

(28) Les Mondis, hameau, commune de Saint-Martin-des-Combes.

(29) Il s'agit du mas de Queyssac. Le Mas, ancien repaire noble, commune de Queyssac.

(30) Lamonzie-Montastrac.

(31) Miramont-de-Guyenne (Lot-et-Garonne), ville très proche de la Sauvelat et de Puysseramplon, lieux de refuge des Croquants en 1637.

gé sessi avecque ledist Castanet. On atent le courié qui est parti semmedi heust huist jours, pour donner avis à soun Eminence que lons havaist bouclé sest affaire de seste sorte ; et en mesme de soun arrivée ledist Castanet part chargé de ses mémoires quil doit lesser à soun Eminence, prendre l'abolition de Gerleti et le mener incontinent pour confirmer de sa bouche le susdit mémoire à son Eminence. »

Le 11 novembre 1641, le duc de la Valette, mis au courant de la conjuration par son serviteur Auterive — un confident de Madaillan lui a tout dévoilé — le prie de partir sur l'heure à la cour avec le secrétaire Girard, et leur confie le message suivant pour Chavigny, secrétaire d'Etat :

« A Loches, le 11 novembre 1641,

Monsieur,

Au mesme temps que ce gentilhomme est arrivé auprès de moy, je me suis résolu de le faire partir avec mon secrétaire pour aller vers monsieur le Cardinal, et le supplier très humblement de ma part de vouloir apprendre la vérité d'une accusation faite contre moy la plus fausse et la plus horrible quy pouvait jamais estre inventée. Je vous supplie bien humblement qu'ils puissent avoir accès auprès de monsieur le Cardinal par vostre moyen. Les offices signalés que moy et les miens avons receu de vostre courtoisie en diverses occurences me font espérer que vous ne me desnierés pas celluy-cy. Je le recevray pour une obligation signalée de laquelle aussy bien que de toutes les autres je tascheray de vous faire paroistre mon ressentiment par tous les services que vous désirerés jamais, Monsieur, de vostre très affectionné et plus fidelle serviteur.

Jean-Louis de la Valette. ».

Richelieu, informé des événements par sa nièce et par Grellety, reçoit le 15 novembre les émissaires du duc et les assure de sa détermination d'en finir avec Madaillan. Ce dernier ne reste point inactif, comme le prouve ce mémoire « touchant les faussetés et calomnies de Madaillan contre le duc d'Espéron » , adressé le 29 novembre par le sieur de La Roche, capitaine des gardes du duc, au secrétaire Girard :

« Madaillan a pratiqué ung nommé Mosse, d'Eymet, quy luy promet de falsifier le seing de Mr. d'Espéron, et comme il eut fait « Jean-Louis <sup>32</sup> » ung remors de conscience le prit, et dit

(32) La signature de [Jean-Louis] de la Valette, fils du duc d'Espéron.

qu'il ne le pouvait achever qu'il n'eut d'autre ancre et de meilleur papier. On luy permit d'en aller quérir, mais de peur d'estre tué, il ne revint plus. Il n'y avait personne de présent qu'ung nommé Lescoux, fils d'un croquan quy fust exécuté à Bergerac. Il a esté menacé d'estre tué s'il parle de cette affaire. Madaillan luy prit son cheval et l'a fait rendre despuis. Il s'est adressé à ung nommé Bonmartin <sup>33</sup> de Puiguillem, lequel il mena à Villeréal. C'est là où tous les seings de messieurs les Ducs et de Girard ont esté contrefaits. Ils ont fait une Commission adressante à la Mothe, général des Croquans, portant pouvoir de leurs troupes de Cavalerie et infanterie, pouvoir de donner Commission, et de faire lever les communautés <sup>34</sup>. Cette affaire achevée il a esté envoyé ung courrier à Son Eminence. Le sieur de Burg, trésorier de France à Bordeaux, a ordre de Madame La Duchesse d'Eguillon de donner de l'argent quand il en faudra.

Madaillan travaille auprès de Grilley afin qu'il dépose qu'on l'a toujours entretenu dans l'affaire, et luy faire dire d'autres choses.

Madaillan fait ce qu'il peut pour faire croire que La Roche, capitaine des gardes de M. d'Espéron, a veu La Mothe La Forest auprès de Mussidan, et entretenu longtemps.

Toute la Guyenne sçait les pratiques de Madaillan, ce n'est plus un secret, il n'y a rien si aysé que de vérifier cette meschanceté ; despuis que vous estes party d'icy on en a nouvelles de tous costés ; on ne parle à Agen et à Bordeaux d'autre chose. Mr de Nort a apporté les mesmes avis, et encore d'autres, mais tout est public à Agen.

L'adresse des paquets de Madaillan est au secrétaire de Mr le premier Président de Bordeaux, quy après les adresse à Mr le Procureur Général du Parlement de Paris et n'y a que l'enveloppe pour luy, et le reste pour son Eminence. »

Après un mois d'attente voulue par Richelieu qui espérait la venue de Madaillan à Paris, le secrétaire du duc d'Espéron quitte la Cour, chargé des dépêches <sup>35</sup> du roi et du cardinal :

« Mon cousin,

Ayant appris par le Sieur Girard comme vous avez été averti que le nommé Madaillan de la Sauvetat avait dessein de vous

(33) Son père Jean Bonmartin dit Lescanson, d'Eymet, fut « condamné à estre pandu et étranglé pour estre venu quérir audit Bragerac les comunes souzlevées et icelles conduites dans la ville d'Eymet ». (B. Porchnev, *op. cit.*, Coll. Doubrowsky, FD 114/II, n° 91). — L'exécution eut lieu à Bergerac en 1637 (Arch. com. Bergerac, fonds Faugère, 3<sup>e</sup> carton, n° 61).

(34) En 1641, la Mothe la Forest est toujours considéré comme général des Croquants. On ignore la nature de ses activités réelles à cette période.

(35) Girard, *op. cit.*, t. 4, p. 473.

accuser de vouloir entreprendre contre ma personne et contre celle de mon Cousin le Cardinal de Richelieu ; je vous fait ce mot pour vous dire que je trouve bon que vous fassiez arrêter ledit Madaillan par tout où il sera ; comme aussi les nommez Le Sage, Bois-Martin, Senigoux et un certain écrivain demeurant à La Linde en Périgort, desquels on prétend qu'il se veut servir pour une telle calomnie. Je ne doute pas que vous ne fassiez toutes les diligences possibles pour faire prendre les sus-nommez, que vous ferez mettre en lieu sûr, jusques à ce que vous ayez reçu mes ordres. Sur ce je prie Dieu, mon Cousin ...  
Ecrit à Saint Germain en Laye le dixième décembre 1641. ».

« Monsieur,

Le Sieur Girard vous dira la facilité qu'il plaît au Roy vouloir donner à l'éclaircissement de la calomnie que vous avez découverte, qu'on vous voulait mettre à sus. Je vous puis assurer qu'il n'en est pas besoin pour donner à Sa Majesté au sujet dont il s'agit, l'impression que vous pouvez désirer ; mais elle sera bien-aise pour votre satisfaction, qu'une si méchante imposture soit punie comme elle mérite. En mon particulier, Monsieur, je serai toujours très aise de rencontrer les occasions de vous témoigner l'estime que je fais de votre personne ; et que je suis ...  
De Ruel, le dixième décembre 1641. Richelieu ».

C'est vraisemblablement vers les derniers jours de décembre 1641 que de Bergerac, Grellety suivit Madaillan et le baron de Saujon jusqu'à Rivière-sur-Dordogne <sup>36</sup>. De là, ils rejoignirent Paris... Le jour même de leur arrivée, confondu après une confrontation rapide, Madaillan fut incarcéré, sur ordre de Richelieu, à la Conciergerie du Palais d'où il ne sortit qu'en 1644 pour la décapitation en place de Grève <sup>37</sup>. Le 25 janvier 1642, le roi signait l'arrêt d'abolition pour Grellety et ses compagnons. Au printemps, pourvu d'une commission de gouverneur du château de Verceil en Piémont, le capitaine Grellety quitta le Périgord pour l'Italie avec Pierre, son frère et son lieutenant, à la tête d'une compagnie franche de deux cents hommes du Pariage <sup>38</sup>. « Il acquit une réputation irréprochable et périt sur

(36) *B.S.H.A.P.*, t. 58, p. 176.

(37) Arch. com. Bergerac, fonds Faugère, 4<sup>e</sup> carton, n° 24.

(38) Il est évident que la promotion flatteuse de Grellety, en pays lointain, fut un acte déguisé du pouvoir pour mieux l'exiler. Dans son analyse sur le soulèvement du Pariage, R. Porchnev (*op. cit.*, p. 87) conclut : « Ainsi le régime gagna à sa cause Grellety, l'un des plus remarquables meneurs de l'insurrection paysanne, tirant parti du fait que la lutte menée par le paysan était, malgré les succès remportés, sans issue. »

le champ de bataille »<sup>39</sup> neuf mois après. Son frère prit en mains la compagnie.

Depuis lors, toute trace se perd des uns et des autres.

Ces nouveaux documents sur Grellety permettent de compléter utilement nos connaissances sur le soulèvement des Croquants de la forêt de Vergt.

Le récit de bonne foi de Chevalier de Cablan attribue l'origine de la clandestinité de Grellety à l'incident Barricade intervenant à peu de jours du meurtre de J. de Jonjay (7 décembre 1638). Le *Mémoire sur les soulèvements de Guyenne* rappelle à juste titre le retrait de Grellety, avec ses hommes en forêt de Vergt, après la défaite de la Sauvetat (1<sup>er</sup> juillet 1637), il insiste sur le fait que « les crimes pour lesquels l'abolition est demandée sont le soulèvement publicq, avoir subsisté et roullé nuit et jour avant l'abolition de 1637 ». Les désordres de Creysensac-et-Pissot en 1635, l'afflux des bandes paysannes vers l'étang de la Vernide (proche de St-Mayme-de-Péreyrol) en automne 1636, l'assemblée générale des Croquants du 7 mai 1637 sur les mêmes rives, concrétisent les multiples efforts de Grellety dans l'organisation de la lutte<sup>40</sup>. Sa clandestinité se situe donc de 1635 à novembre 1641.

La mise sur pied, à Bergerac, par Madaillan, de sa deuxième conjuration, constitue un fait nouveau. Il faut regretter que le document l'évoquant soit aussi fragmentaire. On ne peut s'empêcher, cependant, de songer à la tournure qu'aurait prise les événements si Grellety avait accompli le sombre dessein de Madaillan.

Souhaitons ardemment le jour où le dépouillement des manuscrits conservés par-delà les frontières — en U.R.S.S. — nous apportera d'autres précisions sur la personnalité et la vie du célèbre et redoutable Croquant que fut Pierre Grellety.

Jean BOUCHEREAU.

(39) Cette révélation de B. Porchnev laisse présumer que l'étude systématique des archives du chancelier Séguier, conservées à Leningrad, apporterait bien des surprises.

(40) B. Porchnev, *op. cit.*, B.S.H.A.P., t. 20, p. 82 et Bibl. nat., Coll. Périgord, t. 182, fol. 242; — Lespine transcrit ainsi l'événement du 7 mai : « Ce jour-là, au bord du grand lac d'eau croupissante, Lamothe choisit 8 à 9.000 hommes des mieux faits qu'il put trouver parmi les 25.000 présents, et tria toutes les bonnes armes que tout ce grand peuple avait, pour en armer ceux qu'il retenait. Pour les autres capitaines sont des vieux soldats épars et choisis dans le Périgord — les meilleurs qu'on a pu choisir, il ne prend que 20 hommes de chaque paroisse, lesquels luy sont nourris et entretenus par la paroisse mesme à 5 sols par jour. Dès ce rendez-vous, il se transporta avec son armée, triée comme dict est, dans la plaine de Bergerac où il fut compté soixante drapeaux de couleurs blanches et bleues tous neufs, et ce fut le onzième de may. Le lendemain, il se saisit de Bergerac... ».

## LA FALAISE DE CAUDON A DOMME

Caudon <sup>1</sup>, presque déserté aujourd'hui, constitue cependant un des sites archéologiques les plus intéressants de la région de Domme. Les plus anciens vestiges rencontrés appartiendraient à l'époque magdalénienne et auraient été extraits lors des fouilles de la grotte du Pilier <sup>2</sup>. Mais ces falaises orientées au Nord et très fissurées n'attiraient pas particulièrement les hommes du paléolithique et du néolithique.

Caudon, avec ses diaclases étroites et ses abris ouverts à mi-hauteur de la falaise, constituait surtout le site-refuge type. Ce furent ces cavités aménagées en cluseaux qui abritèrent une importante population. Le plateau fut-il transformé en camp retranché ? Tarde le pensait <sup>3</sup>, mais nous n'avons pu encore vérifier cette hypothèse.

Témoins de l'importance de la falaise durant l'époque médiévale, subsistent la curieuse église monolithe et les sarcophages qui l'entourent. Caudon fut pendant longtemps une paroisse indépendante, mais la guerre de Cent Ans lui porta un coup fatal. N'ayant plus de paroissiens depuis 15 ans, le village fut rattaché à la paroisse de Domme le 4 janvier 1413 <sup>4</sup>.

Une campagne de recherches dans cette belle falaise nous a permis d'apporter quelques précisions à ces données de l'histoire. Nous remercions vivement ici ceux qui nous ont aidé dans l'étude de la falaise : MM. Berny, Bourrat, Cortes, d'Eaubonne, Henry, Lafage, Lucas, Ozanne et Puybonnieux.

### LES CLUSEAUX

Les cluseaux du Périgord, comme les cabanes de pierres sèches, continuent à poser aux chercheurs de difficiles problèmes de datation. Il est en effet fort rare de retrouver dans les salles souterraines ou dans les refuges des falaises des documents archéologiques datables. Une série de prospections <sup>5</sup> dans la falaise de Caudon nous a cependant permis d'apporter quelques éléments nouveaux à ce dossier d'études.

Les cluseaux étudiés à Caudon s'ouvrent dans la portion

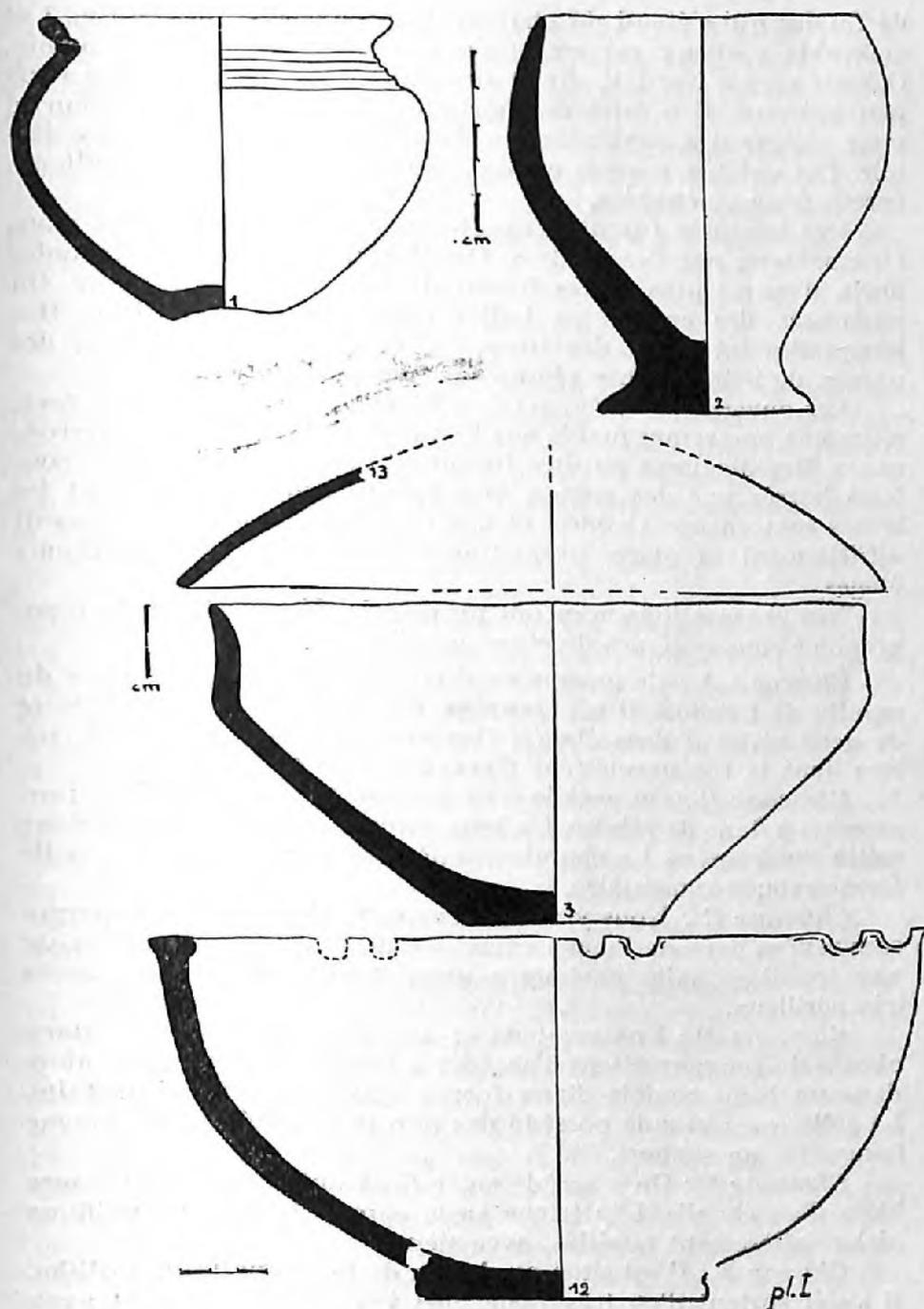
(1) On écrit aussi « Codon ».

(2) Bastin-Chassaing, *Grotte du Pilier à Codon (Domme)*, dans *Bull. de la Soc. préhist. franc.*, 1940, p. 219.

(3) *Les Chroniques de Jean Tarde*, p. 21.

(4) J. Maubourguet, *Sarlat et le Périgord méridional, II, 1370-1453*, p. 131. — Il subsiste cependant aux Arch. de la Dordogne des registres paroissiaux de Caudon (XVIII<sup>e</sup> s.), distincts de ceux de Domme.

(5) Jean Lachastre, *La falaise de Codon...*, dans *Spéleo-Dordogne*, n° 16, 1965, p. 11.



de falaise qui s'étend du château à la chapelle monolithe. Cet ensemble rocheux est très fissuré, raviné, démantelé même. Orienté vers le Nord, il offrait aux occupants éventuels des abris peu attirants. Il a fallu des périodes bien lourdes d'insécurité pour obliger des populations à s'y réfugier et même à s'y établir. Ces cavités, parfois étroites, fissurées, à l'accès périlleux, furent donc aménagées.

Des terrasses furent agrandies par l'adjonction d'un plancher soutenu par des poutres. On élargit au pic de minuscules abris, d'autres plus vastes furent divisés en salles étagées. On aménagea des cavités en belles salles quadrangulaires. Des banquettes latérales, des supports, furent taillés le long des parois, de belles niches régulières furent creusées.

Les ouvertures aménagées en fenêtres assurèrent aux guetteurs une vue remarquable sur la vallée et les coteaux environnants. Des diaclases étroites furent transformées en longs couloirs barrés par des portes. Des échelles amovibles, dont les traces sont encore visibles, et des marches où le pied trouvait difficilement sa place, permettaient d'atteindre les différents étages.

Nos prospections nous ont permis de découvrir et de topographier cinq systèmes de cluseaux aériens.

*Cluseaux A* : Ce groupe se situe au-dessus de la source du moulin de Caudon. Il est composé d'une terrasse aménagée et de deux séries d'abris étagés. Des marches rudimentaires taillées dans le roc permettent d'accéder aux divers paliers.

*Cluseaux B* : On accède à ce groupe par une difficile progression à flanc de falaise. Un long couloir étroit conduit à deux salles superposées. La chambre supérieure retaillée a une belle forme subquadrangulaire.

*Cluseaux C* : Nous y avons rencontré deux salles superposées reliées par une longue cheminée de 9 m. environ. Il existe une troisième salle aménagée assez petite, mais d'un accès très périlleux.

*Cluseaux D* : Une escalade et une progression sur le flanc abrupt du roc permettent d'accéder à l'entrée. On pénètre alors dans un beau couloir d'une forme ogivale presque parfaite. La salle assez grande possède des parois retaillées, une longue banquette, un support.

*Cluseaux E* : On y accède en se faufilant entre les énormes blocs d'un éboulis. L'intérieur vaste comporte une magnifique niche entièrement retaillée, avec siège.

*Cluseau F* : Il est situé au-dessus de la chapelle monolithe. Il s'agit surtout d'un très vaste abri juxtaposé à un bel aven

d'effondrement et à un puits aux parois très régulières. Un couloir est aménagé (poutres, piliers, parois retaillées...). C'est à la sortie de ce couloir, face à l'Ouest, que nous avons relevé deux croix gravées dans la paroi.

*Cluseau G* : Ce groupe est situé à proximité de l'ensemble A. Il est d'un accès très difficile, pour l'atteindre nous avons dû descendre du haut de la falaise à l'aide d'échelles métalliques. Nous y avons découvert trois salles superposées communiquant entre elles.

### LES POTERIES

Recherchant un passage au fond du cluseau A, nous avons rencontré, dans une petite niche naturelle, un amas de fragments de poteries. Ceux-ci étaient enrobés d'argile de décalcification et de sable de ruissellement. Ce minuscule dépotoir nous a fourni en outre quelques ossements, une anse en bronze et de nombreux galets.

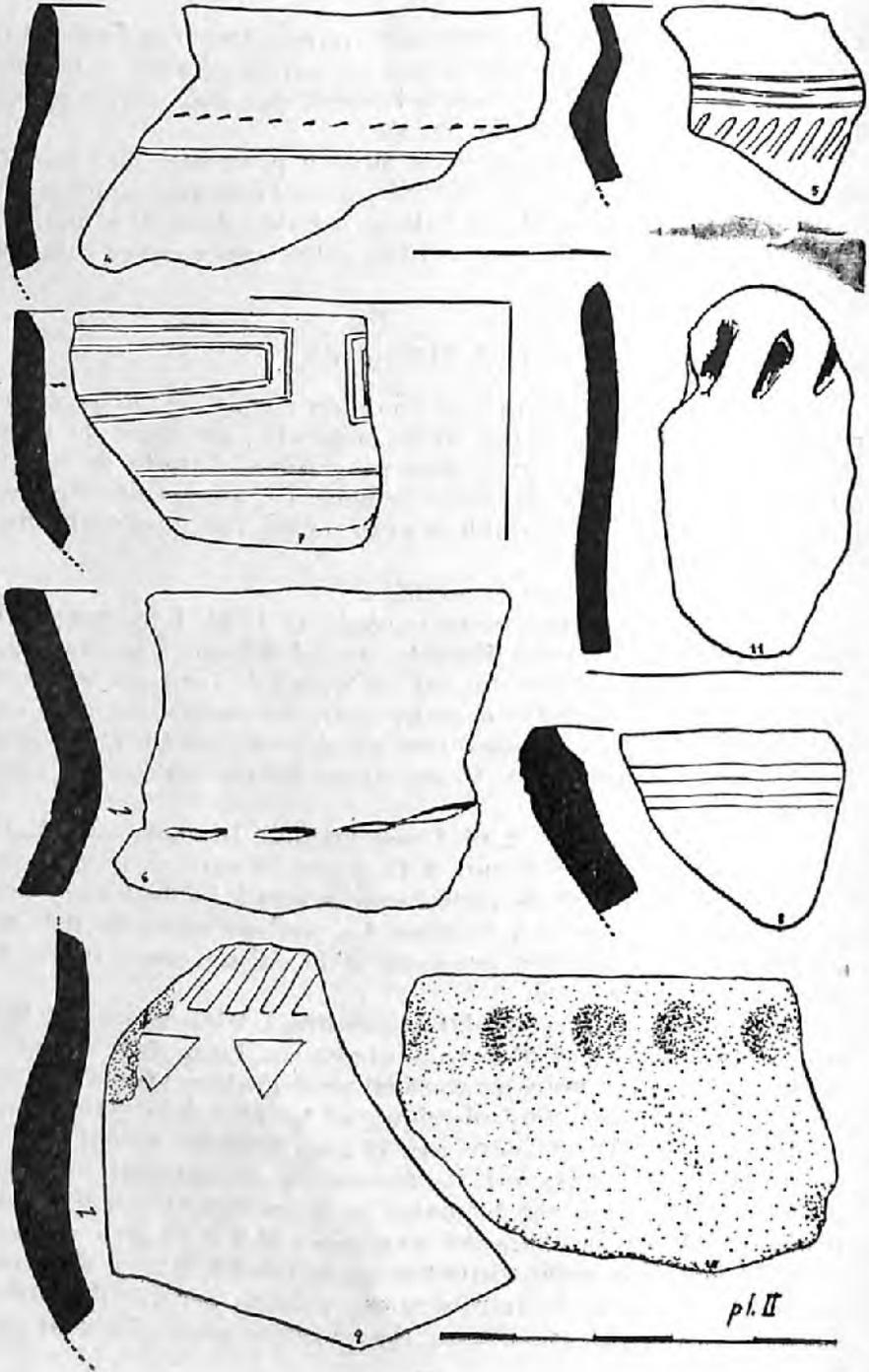
Ont été notamment recueillis :

— Petit vase légèrement caréné, n° 1, pl. I (reconstitué). Dimensions : H. 8,2 cm.; diamètre au col, 8,3 cm., à la panse, 9,8 cm., et au pied, 2,4 cm. Le col est évasé, le fond est concave. L'extérieur a une belle couleur noire et lustrée, la pâte est fine et bien cuite, elle renferme un dégraissant fin et micacé. Le décor est composé de 4 cannelures légères situées à la base du col.

— Vase à pied, n° 2, pl. I (reconstitué). Dimensions : H., 11 cm.; diamètre au col 8 cm., à la panse 10 cm., au pied 6 cm. C'est le seul récipient de cette forme rencontré dans les niveaux du bronze final de nos fouilles. La couleur varie du gris au noirâtre. La facture est grossière et la cuisson assez faible, le dégraissant est micacé.

— Vase caréné, n° 3, pl. I (reconstitué). Dimensions : H. 13,2 cm.; diamètre au col 26 cm., au pied 8 cm. La couleur est noire et lustrée. La pâte noirâtre contient un dégraissant fin et micacé.

— Grand vase hémisphérique, n° 12, pl. I (importants fragments et fond). Dimensions : H. 15 cm.; diamètre au col 30 cm., au fond 10 cm. (environ). La facture de ce récipient est assez grossière. La pâte est brunâtre et la surface sommairement lissée. Le décor est composé d'encoches (1/1 cm.) groupées par deux et régulièrement disposées sur le rebord. Il n'est pas rare, dans ces niveaux, de retrouver des rebords décorés de cannelures, pincements, etc..., mais ces encoches profondes sont peu fréquentes.



— Fragments, n° 4, pl. II. Panse globuleuse et col droit. Ces fragments ont une belle couleur noire et lustrée, la pâte est fine, bien cuite et le dégraissant micacé. Le décor est constitué par une rangée de fines incisions obliques surmontant deux cannelures légèrement imprimées.

— Fragments, n° 5, pl. II. Vase caréné avec col en déversoir. La couleur est brunâtre, la pâte, assez bien cuite, contient un dégraissant fin et micacé. Le décor est constitué par 4 cannelures horizontales et des cannelures obliques sous la carène.

— Fragment, n° 6, pl. II. Col légèrement évasé. De couleur brunâtre, avec un décor d'incisions légèrement obliques.

— Fragment de coupe hémisphérique, n° 7, pl. II. La couleur est brunâtre, la pâte bien cuite est pétrie de dégraissant micacé. Le décor est constitué par des cannelures en méandres.

— Fragment de rebord, n° 8, pl. II (coupe hémisphérique ?). Noirâtre, dégraissant micacé, décor de trois cannelures légères.

— Fragment de panse globuleuse avec col évasé, n° 9, pl. II. La couleur est noire et lustrée, la pâte contient un dégraissant micacé. Le décor graphité est composé de traits obliques surmontant des triangles.

— Fragments de rebords, n° 10, pl. II. Poterie assez grossière. La couleur est noirâtre à l'extérieur et rougeâtre à l'intérieur. La surface est lissée assez sommairement. Décor de légers pincements digitaux.

— Fragment de panse, n° 11, pl. II. De facture très grossière. La couleur est brunâtre, la pâte de cuisson moyenne contient un dégraissant de calcite broyée. Le décor est constitué de fortes incisions obliques.

— Vase en forme de « pot de fleur », légèrement caréné, n° 15, pl. III. (Plusieurs fragments, non reconstitués). La pâte est grise et bien cuite, cependant la facture reste grossière. Le décor est constitué par une série d'incisions ongulaires sur la carène.

— Assiette-couvercle, n° 13, pl. I. Fragments. Les bords sont légèrement courbes. La couleur est noirâtre, lustrée, il n'y a pas de décor.

— Anse en bronze, n° 14, pl. III. Section quadrangulaire, 9 mm./4 mm. Seul l'un des crochets a été recueilli.

Ces documents semblent pouvoir être attribués au Bronze final III<sup>6</sup>. Ils correspondent à la période finale des « champs

(6) Hatt, *Une nouvelle chronologie de l'âge du Bronze final*, dans *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1961, fasc. 3-4.

d'urnes ». Nous pouvons les rattacher au niveau inférieur de la couche V de la grotte la Martine, à Domme.

Cette découverte de vestiges du Bronze final dans les abris à l'accès difficile n'est pas exceptionnelle. Dans d'autres cavités ouvertes à mi-hauteur au flanc des falaises, le long de la Dordogne, il n'est pas rare de retrouver des traces importantes du passage des hommes des « champs d'urnes ». Ces populations ont ainsi vécu dans des abris dissimulés possédant une position défensive privilégiée, mais d'une habitabilité le plus souvent restreinte. Il ne s'agit pas cependant de lieux de refuge occasionnels, l'abondance de la céramique et aussi l'importance de certains vases prouvent qu'il y avait là des lieux de séjour prolongé.

Ces abris souvent mal exposés, humides, aux plafonds bas, fissurés parfois, ont été délaissés par les hommes du paléolithique et du néolithique. Les seuls vestiges que l'on y rencontre appartiennent au Bronze final ou à certaines époques gallo-romaines et médiévales. Ils correspondent à des époques particulièrement troublées où la vie dans les villages à découvert des campagnes devenait précaire ou dangereuse.

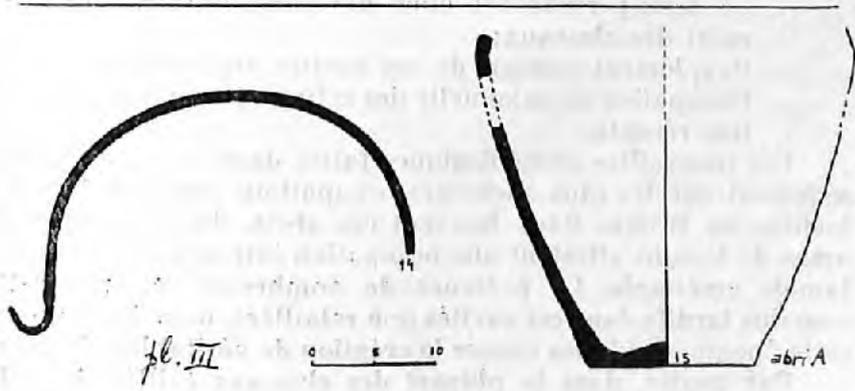
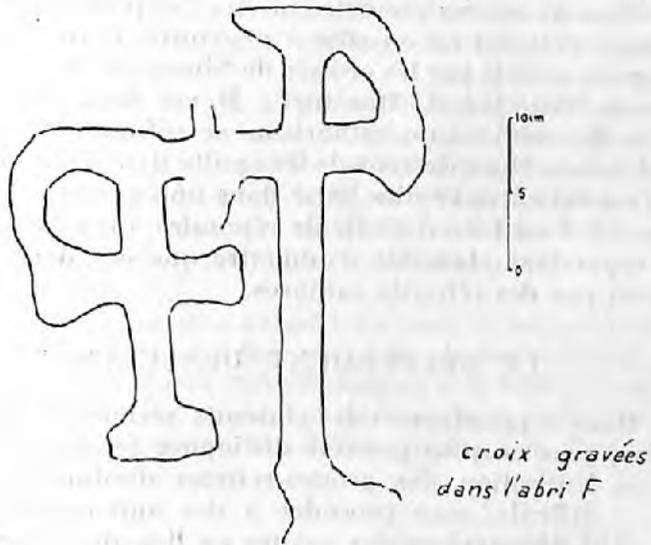
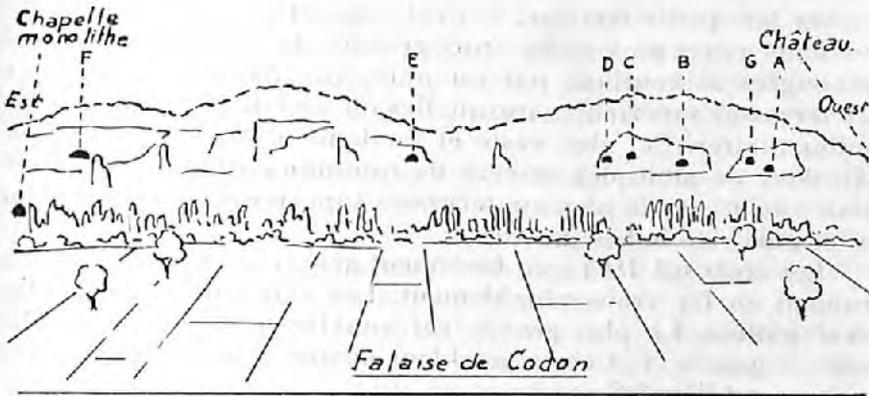
Dans le cas des « champs d'urnes », s'agit-il de véritables lieux de séjour ? J. Arnal <sup>7</sup> a fait déjà remarquer que la civilisation des « champs d'urnes » s'était d'abord confinée dans les cavernes. Peut-être cette succession d'abris le long de la rivière jalonne-t-elle sa progression en milieu hostile ?

Les hommes des « champs d'urnes » ne se cantonnèrent pas dans les abris des falaises, ils occupèrent aussi des points stratégiques puissants comme le roc de Domme. Cette modeste trouvaille du cluseau de Caudon s'ajoutera aux autres découvertes faites en Périgord le long des vallées, ces éternelles voies d'invasion. L'ensemble de ces documents lorsqu'il sera publié, nous révélera l'extrême importance de la pénétration des « champs d'urnes », trop longtemps méconnue dans cette région.

### LES CROIX GRAVEES

Au-dessus de la chapelle monolithe, dominant une pente abrupte, s'ouvre le vaste abri F, qui communique d'ailleurs avec le plateau par un bel aven d'effondrement. Vers l'Ouest cet abri se prolonge par un couloir où l'on remarque des traces de fermetures : encoches latérales et centrales. Ce couloir s'ou-

(7) J. Arnal, R. Majurel et H. Prades, *La stratigraphie de Sextantia, Castelnaud-les-Lez (Hérault)*, dans *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1964, fasc. 2.



vre sur une petite terrasse, et c'est à la sortie, sur la paroi Est, que nous avons pu voir les croix gravées. Le système de cavités aménagées se continue par un puits aux parois régulières et des terrasses supérieures auxquelles on accède par des marches rudimentaires. Cet abri vaste et facilement défendable, possédait donc de multiples moyens de communications avec l'extérieur : aven vers le plateau, terrasses superposées vers les falaises et puis vers le bas des rocs.

Les croix (pl. III) sont fortement gravées, à l'aide d'un instrument en fer vraisemblablement. Les extrémités sont nettement pattées. La plus grande est annelée à droite et la plus petite à gauche. Ces croix semblent devoir être rattachées aux époques médiévales.

Nous avons cru pouvoir émettre l'hypothèse de leur origine cathare. Cet abri est en effet à proximité immédiate des foyers albigeois soumis par les croisés de Simon de Montfort : Domme, Beynac, Castelnaud, Montfort... Il est bien probable qu'une partie des adeptes du catharisme se réfugia dans les cluseaux des falaises. Organisèrent-ils leur culte dans l'abri F ? Existe-t-il un rapport entre l'église bâtie dans une grotte et ces croix voisines ? S'il est bien difficile de répondre à ces questions, il semble cependant plausible d'admettre que ces deux croix furent tracées par des réfugiés cathares.

### LE PEUPEMENT DES CLUSEAUX

Dans le peuplement des cluseaux aériens de la région dommoise, nous croyons pouvoir distinguer plusieurs phases :

- Utilisation des grottes-refuges dissimulées ou d'accès difficile, sans procéder à des aménagements visibles;
- Aménagement des cavités en lieu de séjour permanent ou semi-permanent; elles deviennent alors véritablement des cluseaux;
- Peuplement intensif de ces cavités aménagées;
- Occupation occasionnelle des refuges jusqu'à une époque très récente.

Les trouvailles archéologiques faites dans ces cavités nous montrent que les plus anciennes occupations peuvent être rattachées au Bronze final. Souvent ces abris, dans lesquels des amas de tessons attestent une occupation importante, ne furent jamais aménagés. La présence de nombreux vestiges gallo-romains tardifs dans ces cavités non retaillées, nous indique que cette époque ne vit pas encore la création de véritables cluseaux.

Par contre, dans la plupart des cluseaux taillés dans les

falaises, on retrouve des tessons médiévaux. Les fragments sont souvent rares et dispersés, parfois dissimulés dans les anfractuosités, mais des fouilles au bas des falaises nous permettraient d'obtenir d'abondantes récoltes. Nous avons ainsi remarqué sous certains abris, dans la pente, de véritables coulées de tessons.

Les périodes d'insécurité du Haut Moyen Age et celles des intrusions normandes en particulier, virent les populations rurales contraintes de s'installer longuement dans les cavités-refuges. Le peuplement intensif des cluseaux des falaises semble pouvoir être rapporté à cette époque.

La réorganisation féodale, la construction de châteaux défensifs et de bourgades closes permirent un nouveau regroupement des collectivités auprès des remparts protecteurs.

Mais les cluseaux ne furent pas définitivement abandonnés, ils restèrent le refuge classique vers lequel on se dirige lorsque la sécurité est menacée.

Les monnaies retrouvées au hasard des explorations indiquent que la guerre de Cent Ans et la tragique période des guerres de religion virent de nouvelles et épisodiques occupations des cavités rocheuses. Plus près de nous, « maquisards » et population des villages, fuyant les colonnes répressives allemandes, se réfugièrent parfois dans des grottes ou cluseaux, particulièrement dissimulés.

Les hypothèses que nous avons formulées ne prétendent pas avoir une valeur générale. Elles sont nées de la recherche aux alentours de Domme et peuvent s'appliquer à la région dommoise. Seule la publication des découvertes opérées dans d'autres cluseaux du Périgord permettra d'obtenir une vue d'ensemble plus complète et plus précise.

Jean LACHASTRE.

# Maison dite de la Barrière à Trémolat

## I. — *Emplacement*

Cet immeuble est situé au sud du bourg de Trémolat, à l'angle de l'allée qui mène à la chapelle Saint-Hilaire et de la route de Lalinde.

## II. — *Description*

### A. — EXTERIEUR

Cet édifice est formé d'un logis rectangulaire à un étage sur rez-de-chaussée, ayant, soudée au sud, une tour rectangulaire, contenant l'escalier.

Le logis de 19,20 m. sur 7,60 m. est orienté dans sa plus grande longueur d'Est en Ouest. Il est construit en maçonnerie de moellons du pays, hourdés à la chaux grasse; il semble appartenir au XIV<sup>e</sup> siècle.

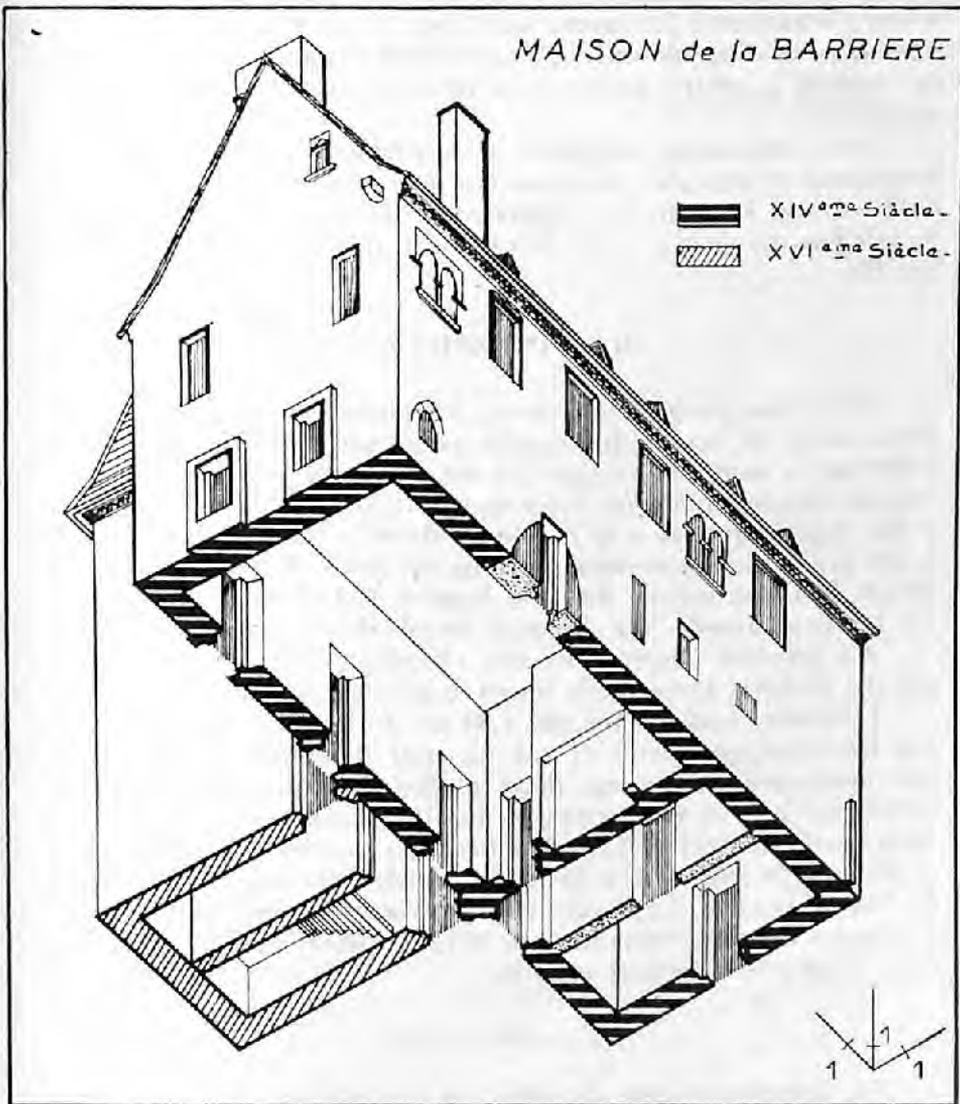
La façade nord est percée au rez-de-chaussée d'une baie en arc brisé, chanfreinée, d'une porte en arc brisé également chanfreinée et de deux baies rectangulaires chanfreinées; tous ces éléments du XIV<sup>e</sup> siècle ont été aveuglés par des maçonneries modernes. Au premier étage sont encore apparentes deux baies géminées aveuglées, aux linteaux plein-cintre dont les chanfreins s'arrêtent sur de simples biseaux. Les retombées se font sur des impostes formées d'un bandeau, d'un cavet et d'un listel biais. Les chanfreins du meneau ont des arrêts simplement biseautés, le chapiteau est décoré d'un filet, d'une baguette et d'un cavet. L'appui a les mêmes moulures que les impostes. Une baie de grandes dimensions a été percée sous un linteau en accolade. Les piédroits sont moulurés de boudins à méplat; cette baie aurait été ouverte au XV<sup>e</sup> siècle. La baie de l'ouest qui a dû être à meneau et traverse a ses piédroits et son linteau décorés d'une baguette, d'une feuillure, d'un talon droit et d'un listel.

Le pignon est, est percé dans sa partie supérieure d'une baie rectangulaire sous un linteau à accolades; les piédroits sont chanfreinés, l'appui en pierre est formé d'un listel, d'une gorge et d'un listel biais. A remarquer, à l'angle nord, un corbellet de pierre.

Les autres faces ont été très remaniées à l'époque moderne; leurs baies sont soulignées par des encadrements saillants.

Les murs goutterots sont couronnés par une génoise formée de deux rangs de tuiles plates et d'un rang de tuiles courbes. Le pignon de l'est supporte une énorme souche de cheminée qui est à l'aplomb du nu extérieur; le solin de rive contourne la cheminée. Le pignon ouest, supportant une souche légèrement

MAISON de la BARRIERE



en arrière, a un rampant en pierre de taille dont un des angles a été abattu. Le comble à bâtière couvert en tuiles plates est formé de fermes à forte pente et de coyaux; il est aéré par huit petites lucarnes triangulaires.

La tour d'escalier rectangulaire de 7,36 m. sur 5,47 m. est percée sur la face est d'une porte chanfreinée sous un linteau à accolades; les autres façades ont des baies modernes. La partie supérieure est percée de trous de pigeonnier. A remarquer, sur la façade est, les remplois de pierres percées de trous de tir à fort ébrasement. Les murs sont couronnés d'une génoise formée de deux rangs de tuiles plates et d'un rang de tuiles courbes. Le comble à quatre pentes et à coyaux, est couvert en tuiles plates.

Une restauration moderne a supprimé les embarrures, les souplesses et plus rien n'anime ces grandes surfaces. Quant au bâtiment de la tour, la suppression de son incurvation qui n'était pas due à la vétusté des bois lui donne une trop grande rigidité.

## B. — INTERIEUR

Outre une porte chanfreinée, à linteau en accolade, ornée d'une fleur de lys et qui donne accès au logis, les éléments intéressants sont un pavage fait de galels de rivière posés en cercles concentriques, un évier sous une voûte plein-cintre et la petite logette qui est à sa droite (et dont la baie à feuillure est à arc brisé). Sont encore apparents les trous de scellement des gonds de la fermeture de cette logette. Cet ensemble est situé au rez-de-chaussée sur le mur ouest de la tour d'escalier.

Au premier étage, dans une chambre, deux logettes sont encore visibles; l'une d'elle a son entrée circulaire.

L'escalier encloisonné, de 1,80 m. de largeur, prend appui sur les murs goutterots et sur un mur d'échiffre. Les paliers intermédiaires desservent deux étages. Les marches sont en chêne refendu à équarrissages de 16 × 33. Le rampant est fortement chanfreiné. Les planchers des paliers sont apparents et font corps avec le travail de charpente qui s'inscrit du haut en bas de la cage. En dépit de la grossièreté de ses marches, ce « degré » est un ornement et se révèle parfaitement à sa place dans l'ambiance de cette maison.

## III. — Historique

Si, d'après les gens du pays, on peut croire que « La Bar-

rière » abrita le clergé séculier qui desservait l'église de Saint-Hilaire, on est certain grâce au terrier de Trémolat, établi vers 1740, <sup>1</sup> qu'il y eut une reconnaissance du tènement appelé de la Barrière, lequel était possédé en entier par Joseph Brugière, sieur de la Barrière de la Coutaudie, ancien bourgeois de la ville de Périgueux.

Cet édifice que l'histoire n'a pas permis de reconstituer, nous laisse une certaine nostalgie. Le temps, grand déprédateur des monuments, a malheureusement agi et seule une imagination fertile pourrait nous faire connaître le rôle de cette très intéressante maison et l'allure qu'elle pouvait avoir autrefois.

M. et G. PONCEAU.

## Quelques actes notariés sur la navigation dans la région de Trémolat

J'ai relevé dernièrement dans les minutes du notaire Lacoste, qui exerçait son office à Calès, à la fin du XVIII<sup>e</sup> s., quelques actes relatifs à la navigation sur la Dordogne dans la région de Trémolat.

Ainsi, le 13 mai 1786 <sup>1</sup> au lieu des Guilloux, paroisse de Calès, Pierre Manet, maître de bateau habitant aux Eyzies, vend à Jean Rivière, négociant aux Guilloux, « tous ses bateaux quels qu'ils soient avec tous leurs agrès, à la réserve d'un petit bateau de pêcheur ». L'acte ne nous renseigne malheureusement pas sur l'importance de cette flotte, il est seulement stipulé que l'acheteur paiera 2.800 livres, dont 1.000 le 8 avril, 900 un an après et le reste dans les trois ans à venir. Est mentionné comme caution Antoine Gouyou de Salavert, ancien garde du roi, habitant de Badefols; l'acte est passé en présence de Joseph-Pierre-François de Lafustière, avocat en Parlement, domicilié à Malières, et de Pierre Coste, patron de bateau à Calès.

Un an après, le 16 janvier 1787 <sup>2</sup>, c'est Raymond Rivière, maître de bateau aux Guilloux, qui baille à Jean Baunac, marchand à Tralis, paroisse de Calès, « à titre de louage et fraitement », un gabarot « portant environ dix tonneaux » pour le prix de 45 livres. Le preneur conduira le gabarot à Bordeaux ou ailleurs et le remettra dans le délai d'un mois, avec tous ses agrès, au sieur Delaizon, marchand cordier à Castillon. En cas de perte du bateau, il est prévu que Baunac en remboursera le prix suivant l'estimation qui en sera faite par Pierre Manet, des Eyzies.

Un peu plus tard et toujours devant M<sup>e</sup> Lacoste, Pierre Arbaudie, négociant à Tralis, vend le 22 avril 1790 <sup>3</sup> à Pierre Mauret et à Marie Delteil, sa femme, domiciliés audit lieu, ainsi qu'à Jeanne Bournarie, leur mère et belle-mère, et à Jean Delteil dit Peyrot, habitants du port de Trémolat, une gabare faisant 23 tonneaux et un grand gabarot d'environ onze tonneaux avec leurs agrès. Les acheteurs paient 1.500 livres à raison de 300 livres par an.

Enfin, le 8 septembre de la même année <sup>3</sup>, Jeanne Bournarie et son fils Jean Delteil, désireux de dissoudre leur société, cèdent tous leurs droits sur lesdits gabare et gabarot à Pierre Mauret et à Marie Delteil, à condition que les époux restent chargés de payer la totalité du prix, soit 1.500 livres, au vendeur Pierre Arbaudie.

On voit tout l'intérêt que présentent des actes de ce genre pour l'étude du trafic sur la Dordogne et le port qu'il y aurait à tirer d'un dépouillement complet des minutes notariales. Les quelques documents rappelés ici nous font seulement entrevoir ce que pouvait être à la veille de la Révolution, l'activité commerciale de ce petit monde de négociants et de maîtres de bateaux sur lesquels nous restons si mal renseignés.

Noël BECQUART.

(1) Arch. dép. Dordogne, 3 E 7371.

(2) *Ibid.*, 3 E 7372.

(3) *Ibid.*, 3 E 7373.

## L'exposition "Hôpitaux et Confréries de Pèlerins de St-Jacques" à Cadillac-sur-Garonne

Dans le cadre prestigieux du château des ducs d'Épernon à Cadillac, et plus précisément dans les salles enrichies des célèbres cheminées, s'est tenue de mai à septembre 1967 une très remarquable et très riche exposition consacrée aux « Hôpitaux et confréries de pèlerins de Saint-Jacques ». Nous ne prétendons pas décrire cette présentation qui comptait près de 800 pièces, venues de la France tout entière et de l'Espagne; nous nous contenterons de signaler ce qui touche au Périgord. Les numéros des pièces que nous citerons sont ceux qu'elles portent dans les vitrines de l'exposition et dans le catalogue rédigé par M. René de La Coste-Messelière, conservateur aux Archives nationales et commissaire de l'exposition. Pour la présentation artistique de celle-ci, le commissaire était aidé par M<sup>lle</sup> Jeannine Warcollier.

N° 510. — Panneau bois sculpté, 1707, provenant de Trélissac où il y avait un hôpital pour pèlerins. La scène représente un miracle de saint Jacques. Ce panneau, appartenant à M. Dauriac et conservé à Limoges, a déjà été cité et présenté par J. Secret dans *Saint-Jacques et les chemins de Compostelle*, Paris, Horizons de France, 1955.

N° 511. — Buste d'ange, pierre calcaire avec incrustations de verre bleu, 2<sup>e</sup> moitié du XII<sup>e</sup> s. (*Musée du Périgord*). Ce fragment de sculpture provient probablement des constructions qui entouraient le tombeau de saint Front avant les guerres de religion.

N° 512. — Inventaire du trésor de la collégiale Saint-Front de Périgueux, citant « une image saint Jacques fait d'argent surdoré », 15 mai 1552 (*Arch. dép. Dordogne*, 3 E 1974).

N° 513. — Projet de réédification de la chapelle de la confrérie Saint-Jacques de Périgueux, 1600 (*Arch. dép. Dordogne*, 113 H 1). Ce texte a été publié par J. Secret dans notre *Bulletin* de 1967, p. 118.

N° 514. — Information de la justice prévôtale de Périgueux contre Marguerite Descoms, mendicante béarnaise, venant de Saint-Jacques en Galice, 1775 (*Arch. dép. Dordogne*, B 668).

N° 515. — Deux bâtons de procession, bois doré, XVIII<sup>e</sup> s. (*Musée du Périgord*).

N° 516. — Reliquaire des Pénitents de Sarlat, bois doré, XVIII<sup>e</sup> s. (*cathédrale de Sarlat*).

N° 519. — Coquilles perforées et mobilier divers, XI<sup>e</sup> s., trouvés dans une tombe découverte en 1965 à Saint-Avit-Sénieur, par M. F. Fitte.

N° 567. — Registre des entrées et sorties de l'Hôpital Sainte-Marguerite de Cadillac (*Cadillac, Arch. hosp. série 2*). On lit à la date du 2 novembre 1714 « Etienne Bertran, pèlerin, originaire de Périgueux ».

Le catalogue de l'exposition, qui a pour titre *Avec les hospitaliers et les pèlerins sur les chemins de Saint-Jacques*, a été édité conjointement par les soins de la Société des Amis de Saint-Jacques de Compostelle (87, rue Vieille-du-Temple, Paris - III<sup>e</sup>), et de l'Hôpital psychiatrique autonome de Cadillac-sur-Garonne.

Jean SECRET

## “ LA SOLITUDE ”

En 1877 (t. IV, p. 167, de notre **Bulletin**), Dujarric-Descombes donne des renseignements sur les projets d'une **Bibliographie du Périgord**.

Il évoque deux personnalités qui, avant leur orientation définitive, commencèrent par la poésie : Pinet aîné et Maine de Biran, auxquels on attribue diverses œuvres publiées dans le **Mercure de France** pendant le règne de Louis XVI :

« Avant de devenir le farouche conventionnel qui vota la mort du roi », écrit-il, « Pinet s'est fait connaître par quelques vers pleins de grâce et de douceur. Son principal écrit, dans ce genre, est un poème sur la Solitude (dont) on peut avoir quelques données par le **Mercure** du mois d'avril 1753, pages 3 à 15. »

On trouve, en effet, dans ce périodique et à cette date, à la rubrique « Pièces fugitives en vers et en prose » et sous le titre de « La Solitude », un long poème de 73 quatrains de vers octosyllabes, en date à Bergerac-en-Périgord du 26 août 1752; ils sont signés : Pinet aîné.

Ce sont des bucoliques sur un mode plein et doux, pour chanter loin des villes, les joies de la campagne, avec un sentiment de la nature précurseur du romantisme. Cette « Solitude » évoque le charme aimable du pays bergeracois pendant les quatre saisons de l'année; certes, pour les besoins de la rime, les coteaux deviennent des montagnes et à l'aide de son imagination, l'auteur croit entendre les concerts des heureux bergers.

Mais ces vers ne peuvent être de Jacques Pinet, le futur conventionnel; comment les aurait-il faits puisqu'il n'était pas encore né? Il est en effet venu au monde à Saint-Nexans, dans le canton de Bergerac, le 9 septembre 1754, plus de deux ans après la composition du poème et plus de 18 mois après sa publication.

Dujarric-Descombes n'est pas seul dans la même erreur, puisque M. Pierre Barrière écrit en 1936, p. 457 de « La Vie intellectuelle en Périgord » :

« L'amour de la nature anime également le poème de la Solitude du futur conventionnel Pinet. »

Qui serait donc Pinet aîné, l'auteur de la « Solitude » ?

Le père du conventionnel, Pierre Pinet, bachelier en droit, bourgeois de Bergerac, habitant Saint-Nexans, époux de Marie Gerbet (ou Gerbert) ? Henri Labroue, dans son étude sur les Mémoires inédits de Jacques Pinet, nous dit que son père, homme de plus grand mérite, avait reçu une éducation « très soignée ».

Serait-ce plutôt Jean Pinet, époux de Suzanne Gerbert, officier lieutenant habitant le Bignac, paroisse de Saint-Nexans, en 1723, encore vivant en 1787 et qui est peut-être le même que Jean Pinet du Séran, « homme de loi » à Bergerac le 8 thermidor an XI (27 juillet 1803) ?

La question n'étant pas résolue, nous devons nous contenter de l'hypothétique, avec la seule certitude que le poème de la « Solitude » n'est pas une œuvre de jeunesse du conventionnel Pinet.

Robert COQ.

## SOMMAIRE DU TOME XCIV

Conseil d'Administration et Bureau .....	5
Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Janvier .....	7
Février .....	9
Mars .....	14
Avril .....	73
Mai .....	76
Juin .....	79
Juillet .....	129
Août .....	132
Septembre .....	135
Octobre .....	201
Novembre .....	205
Décembre .....	207
Compte de gestion du Trésorier (Pierre AUBLANT) .....	18

### ARTICLES DE FOND

BIRABEN (D <sup>r</sup> Jean-Noël). Les Périgourdins au Canada à l'époque du régime français .....	36
BOUCHEREAU (Jean). Notes sur un capitaine anglais du XV <sup>e</sup> siècle : Thomas Bontemps .....	99
— Documents inédits sur l'affaire Grellety ..	238
DESBARATS (Renée). Quelques escaliers à Périgueux ....	137
GENDRY (S.). Un 14 juillet à Château-l'Evêque .....	120
JARDEL (E.). Voir ROUSSOT (Alain).	
LACHASTRE (Jean). La falaise de Caudon, à Domme ....	252
MARSAC (Marthe). Le château et le bourg de Gageac (suite et fin) .....	87, 146
PONCEAU (M. et G.). Les cheminées de Badefols-d'Ans ..	106
— Maison dite de la Barrière à Trémolat	262

ROUSSOT (Alain). L'abri Jardel II, commune de Peyzac-le-Moustier (Dordogne). Note complémentaire (en collab. avec E. JARDEL) .....	21
SARRADET (Max). Monnaies d'époque romaine découvertes sur l'ancien oppidum gaulois d'Ecornebœuf .....	82
SECRET (Jean). Confrérie et chapelle Saint-Jacques à Périgueux .....	118
— L'église de Saint-Front-sur-Nizonne ..	233
SÈZE (Christian de). Un Périgourdin dans le Nord en 1815	113
SOUBEYRAN (Michel). Catalogue raisonné des éléments de sculpture provenant de la cathédrale Saint-Front de Périgueux et conservés au Musée du Périgord .....	166
VALETTE (Jean). Jean de Lingendes, évêque de Sarlat (14 juillet 1642-27 septembre 1647) .....	211
VIDAL (Pierre). Le problème de la conservation des grottes préhistoriques : l'exemple de Font-de-Gaume	154

## VARIA

BECQUART (Noël). Accroissements des Archives de la Dordogne en 1966 .....	68
— Quelques actes notariés sur la navigation dans la région de Trémolat .....	266
COQ (Robert). « La Solitude » .....	268
DESBARATS (Renée). Escaliers à Périgueux, 8, rue de la Sagesse .....	70
SECRET (Jean). Sur un pigeonnier seigneurial en 1654 ..	125
— L'exposition « Hôpitaux et confréries de pèlerins de Saint-Jacques », à Cadillac-sur-Garonne ..	267

## BIBLIOGRAPHIE

<i>Histoire de Bordeaux</i> , tome IV (Jean SECRET) .....	127
---	-----

## ILLUSTRATIONS

Inscription au château de la Vitrolle, à Limeuil .....	15
Abri Jardel II : plan de situation .....	22
— coupe schématique .....	23
— industrie osseuse du niveau inférieur	25, 26

Carte comparative du Périgord et du Canada .....	37
Canada français .....	50
Vue du château de Gageac .....	89
Cheminées de Badefols-d'Ans .....	109, 111
Pigeonnier du château de Montvert .....	125
Escaliers à Périgueux, rue de la Constitution et rue Denfert-Rochereau .....	138
Hôtel Sallegourde à Périgueux .....	142, 144
Grotte de Font-de-Gaume : plan .....	155
—                                    figurations remises au jour	160
—                                    frise de bisons polychromes	163
Eléments de sculpture provenant de Saint-Front de Périgueux .....	168, 181, 191
Portrait de Jean de Lingendes, par Loisy .....	212
Eglise de Saint-Front-sur-Nizonne .....	233, 234, 235
Le Pariage au temps de Grellety .....	244
Poteries recueillies à Caudon .....	253, 256
Falaise de Caudon, croix gravées .....	259
Maison de la Barrière, à Trémolat .....	263

### ERRATA

Page 10. Au dernier paragraphe des « entrées d'ouvrages », lire « ...l'homme tertiaire à l'époque du miocène » (au lieu de « ciocène »).

Page 18. Troisième paragraphe, ligne 3 : lire « quintuplée » (au lieu de « quadruplée »).

Page 69. Rubrique « versements ». Lire en ligne 2 : « greffes des tribunaux de Bergerac et Périgueux (1853-62) ».

---

## ELECTIONS DE 1968

---

### AVIS IMPORTANT

---

Les membres titulaires de la Société qui désireraient entrer au Conseil d'Administration sont priés de faire acte de candidature avant le 20 janvier 1968 par lettre recommandée adressée au Secrétaire général, M. Becquart, 2, place Hoche, à Périgueux.

Les conseillers en exercice, sauf indication contraire de leur part, sont considérés comme candidats et par conséquent dispensés de cette formalité.